39e ANNÉE (4e SERIE) N° 32 10 AOUT 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète . . . . 18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète . . . . 20 fr. 50
	Édition partielle . . . . 12 fr.		Édition partielle . . . . 14 fr. 50

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement à nos Bureaux, à Langres.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Les Sciences au presbytère. — VIII. *Comment on étudie le blason et les sceaux.* — I. LE BLASON. Pourquoi l'étudier ? Origine et histoire, 497. Différentes sortes d'armoiries, 499. Eléments du blason : l'écu, 500 ; les couleurs, les figures, 501 ; les attributs, 503. Les devises, 504. Particularités, 505. Quelques applications, 506. — II. LES SCEAUX. La sigillographie, 506. Les types. 507. Forme, matière et couleur, 508. Légendes, attaches, cachets, 509. — III. ESTAMPAGE ET SURMOULAGE des inscriptions, 509.

Liturgie. — Consultations diverses, 510.

PRÉDICATION

Les Dominicales d'un petit Doyen. — XLVII. *12e Dimanche après la Pentecôte :* L'esprit de mortification, 449. — XLVIII. *13e Dimanche :* La folie de l'incrédulité, 450.

Sermon d'Adoration perpétuelle. — Les témoignages de l'amour divin, 452.

Sermons sur des Œuvres. — X. En faveur des Patronages paroissiaux, 455.

Conférences populaires sur l'histoire de l'Eglise. — VIII. Les moines agriculteurs, 457. — IX. Les moines industriels, 459.

Entretiens sur la vie chrétienne. — LXX. La justice envers tous dans l'ordre moral, 460.

1° Joindre 0 f. 75 et la dernière bande à toute demande de *changement d'adresse*.

2° Joindre 0 f. 25 et la dernière bande à toute demande de *consultation*.

PETIT COURRIER

Q. — Où pourrais-je trouver *L'éducation dans la Famille,* de Mgr Dupanloup ?

R. — Nous ne connaissons pas d'ouvrage de Mgr Dupanloup sous ce titre. Et si ce titre avait été pris en effet par Mgr Dupanloup, il n'aurait pu être repris ensuite par Mgr Gouraud (Paris, Beauchesne).

Q. — J'ai à traiter pour sujet de conférence : « Ezéchiel, sa vie et son ministère. Son livre, division et analyse. Principales prophéties. Style. » Je voudrais connaître un ouvrage parmi les récents qui puisse me fournir d'utiles documents.

R. — Prenez Brassac, *Manuel Biblique*, t. II, 2e Partie, p. 376-409. Vous le trouverez chez Roger et Chernoviz, 6, rue de la Salpêtrière, Paris, s'il y en a encore quelques exemplaires, car je me suis laissé dire que le *Manuel* était en réimpression. Aussi je vous conseillerais plutôt de faire venir de chez Dessain (Malines) Tobac, *Les Prophètes d'Israël,* fascic. II et III. Vous aurez de la page 305 à la p. 433 une très belle et très bonne étude sur le prophète Ezéchiel. — Il va sans dire que vous pouvez à l'occasion, si vous les avez sous la main, consulter aussi les articles de Dictionnaires, soit Vigouroux, *Dict. de la Bible,* soit Mangenot, *Dict. de Théologie*.

Q. — Prière d'indiquer une vie de sainte Jeanne de Chantal, plus courte que celle de Mgr Bougaud, bien faite, et du genre de la collection « Les Saints ».

R. — Il y en a bien eu une dans la collection *Les Saints,* par M. Henri Bremond, mais qui a été mise à l'Index. Il y en a une encore de Daurignac, in-12 à 5 f. 25, Paris, Téqui, très vivante. Il y a eu jadis un recueil de *Lettres* de la Sainte, à 2 f., exquis, mais épuisé.

Q. — Sur la situation géographique, politique et religieuse de la Palestine au temps de N.-S. J.-C., quels sont les meilleurs auteurs à consulter ?

R. — Pour vous orienter, prenez Brassac, *Manuel Biblique*, t. III (1920), p. 219-245. A la fin de l'article (p. 244-245), vous trouverez une très abondante bibliographie. Je me permets, parmi les ou-

vrages indiqués, de vous signaler spécialement ceux de Lesêtre, Le Camus, Bourlier, et les articles de M. Hackspill dans la *Revue Biblique*. Stapfer, Edersheim et surtout Schürer, pour une étude approfondie, vous seraient très utiles, si vous pouviez vous les procurer ; mais il faudrait les lire avec une certaine défiance, vu les erreurs doctrinales qu'ils contiennent.

Q. — Prière d'indiquer des ouvrages, actuellement en librairie, sur la Réparation. On cite bien de Bretagne, *La vie réparatrice,* mais elle n'est plus en librairie.

R. — Nous serions surpris que l'éditeur Desclée laissât longtemps « épuisé » un ouvrage de cette valeur. — Du même auteur, vous avez encore *Un nouvel appel à la réparation,* in-32 de 98 p., 1 f. 50, Lethielleux. — Voir ensuite *L'idée réparatrice,* du P. Plus, in-8 de 206 p., 4 f. 50, Beauchesne ; — Mgr de Gibergues, *Réparation,* in-18, 5 f., de Gigord ; — *Les âmes généreuses,* du P. Capelle, in-8 de 650 p., 12 f., Beauchesne ; — la *Vie de la Vén. Mère Marie-Térèse,* de Mgr d'Hulst, in-12, 4 f., de Gigord.

Q. — Quels ouvrages consulter en vue d'une conférence sur l'évangile selon S. Luc ?

R. — Comme toujours, commencez par lire le *Manuel Biblique* de Brassac, t. III (1920), p. 108-124 ; profitez de la bibliographie contenue au nº 72 de la p. 124.

Complétez-la par les indications suivantes : Vigouroux, *Dict. de la Bible,* vº *Luc;* — d'Alès, *Dict. d'Apologétique,* vº *Evangiles Canoniques;* — *L'Evangile selon S. Luc* dans l'*Ami* du 11 fév. 1909, p. 129 et ss. ; — d'Alès, *L'œuvre de S. Luc,* dans les *Etudes* des PP. Jésuites, 20 juillet 1908, p. 248-259 ; — P. Huby, *S. Luc, compagnon et disciple de S. Paul. Etudes* du 5 janvier 1918, p. 5-34 ; — Mangenot, *L'Evangile selon S. Luc,* dans la *Revue du Clergé français,* 15 sept. 1910, p. 641-668, et 15 octobre 1910, p. 172-201 ; — Lagrange, *La Tradition et l'authenticité du 3e Evangile,* dans *Revue Bibl.* 1895, p. 5-11 ; et *Les sources du troisième Evangile,* dans *R. B.* 1896, p. 5-38 ; — H. Lesêtre, *La méthode historique de S. Luc,* dans *R. B.* 1892, p. 171-185.

Q. — Pour faire un cours d'instructions sur les vertus et les défauts des enfants et jeunes gens, quels auteurs pourrais-je consulter ?

R. — Nicolay, *Enfants mal élevés,* 7 f., Paris, Perrin ; — P. Monfat, *Pratique de l'éducation,* 6 f., Téqui ; — P. Boussac, *Vertus du Cœur de Jésus,* 8 séries à 1 f. 50 l'une, Téqui ; — Beau-Verdeney, *Nos défauts,* 1 f. 50, et *Qui n'a pas de défauts?* 1 f. 50, Haton ; — les opuscules de Guibert, *Piété, Pureté, Bonté, Caractère,* à 1 f. 50 l'un, de Gigord ; — la série des excellents opuscules de Rouzic, *La Distinction, Respect humain, Joie, Se connaître, Se vaincre,* etc., à 2 f. l'un, Paris, Lethielleux ; — *Futurs époux,* de Grimaud, 7 f., Téqui ; — et quantité d'autres dont nous avons donné le contenu par ailleurs.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer un livre très bien fait pour la direction des religieuses en confession ?

R. — S. Alphonse de Liguori, *La vraie Epouse de Jésus-Christ,* Paris, Casterman (la trad. Pladys ne figure plus au catalogue Beauchesne), vous montrera le but à atteindre. Vous trouverez des indications pratiques dans les bonnes Théologies morales, notamment dans Lehmkuhl, ou mieux dans les *Conseils d'un vieil aumônier* (voir *Ami* 1921, p. 682), et dans *De la Direction spirituelle à l'usage des Communautés Religieuses,* par l'auteur des « Paillettes d'Or, » 1 vol. in-18, 2 f. 75, Avignon, Aubanel.

Rappelons encore : Scaramelli, *Méthode de direction,* 4 gros vol. in-12, 15 f., Téqui ; — les 3 vol. de Thévenot, chez Haton et chez Téqui ; — *La sainte Religieuse* de Mgr Lelong, 6 f., et *Grandeurs et devoirs de la vie religieuse* de Mgr Plantier, 3 f., Téqui ; — etc.

Q. — Une de mes paroissiennes, veuve de guerre, désire entrer en religion. Par le fait de son mariage, bon nombre d'Ordres religieux lui sont fermés. Quels sont ceux qui reçoivent des veuves ?

R. — Voir au Carmel, à la Visitation, aux Trappistines, aux Filles de la Croix, etc. Et il y a beaucoup de choses à voir. Telles Constitutions peuvent dire qu'en théorie elles acceptent les veuves et en pratique se montrer d'une difficulté presque prohibitive. Telles autres peuvent porter qu'elles les excluent, et consentent cependant des exceptions (de même que nous voyons des Constitutions exclure toutes personnes ayant été en service, et se montrer ensuite fort faciles à les accepter, etc.).

Q. — Me trouvant seul, sans « bonne » et sans espoir d'en avoir, voudriez-vous m'indiquer un bon petit manuel de cuisine qui pourrait me mettre au courant de l'art culinaire pour moi et à l'occasion pour recevoir un confrère ?

R. — Commencez par prendre le *Manuel domestique* des FF. Maristes (cuisine, recettes d'économie domestique, infirmerie, etc.), 500 p., 6 f., Lyon, Vitte. — Et si ça ne vous suffit pas, voyez Mlle de Kereven, *Pour se bien nourrir,* in-16 de 350 p., Paris, Plon ; — et les trois brochures indiquées sur la couverture (p. 258) du 24 juillet 1919.

Q. — Voudriez-vous me documenter pour traiter les questions suivantes ?

« 1º Croyance de l'Eglise à l'Infaillibilité du Pontife romain durant les premiers siècles.

« 2º L'Infaillibilité du Souv. Pontife depuis le schisme d'Occident jusqu'à nos jours. »

R. — Ad I. Palmieri, *De Romano Pontifice,* Rome, Imprimerie de la Propagande ; — Hurter, *Theologiæ dogmaticæ Compendium,* t. I (Inspruck, Wagner).

Ad II. Travail excellent et approfondi du P. Harent, S. J., dans le *Dictionn. apologétique* de d'Alès (Paris, Beauchesne), fasc. XVII, col. 1422-1534.

Evangile selon S. Marc, par le P. Lagrange, O. P. — In-12 de XIV-177 p., 4 f. — Paris, Gabalda.

Commentaire réduit, qui se place à côté du grand ouvrage du même auteur, de même qu'il avait été fait déjà pour le *S. Jean* du P. Calmes. Il en sera reparlé dans nos Bulletins d'Ecr. Sainte. Pour aujourd'hui, nous voulons seulement rendre à nos lecteurs le service de leur signaler un livre de prix abordable qui évidemment ne saurait tenir lieu du grand Commentaire, mais qui tout de même dit énormément de choses, plus de choses, incomparablement plus de choses que n'en aurait su dire sous un aussi mince volume tout autre que le P. Lagrange. Les notes sont données, non pas verset à verset, mais d'une façon suivie : elles n'ont pas, dit l'auteur, « la prétention de servir de méditations sur l'Evangile, » seulement « aider à l'intelligence d'un texte qui doit agir par lui-même sur les âmes. » Voilà qui est admirablement dit.

39e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 32 10 AOUT 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

LES SCIENCES AU PRESBYTÈRE [1]

VIII

COMMENT ON ÉTUDIE LE BLASON ET LES SCEAUX

I. Le blason. — Pourquoi étudier le blason ? — Origine et histoire du blason. — Différentes sortes d'armoiries. — Eléments du blason. — L'écu. — Les couleurs. — Les figures. — Les attributs. — Les devises. — Particularités. — Quelques applications.
II. Les sceaux. — La sigillographie. — Les types. — Forme, matière et couleur. — Légendes. Attaches. Cachets.
III. Estampage et surmoulage des inscriptions.

I. — Le blason

Pourquoi étudier le blason ? — Quand La Bruyère, au chapitre de *La Mode*, traçait d'une pointe mordante les portraits-charges de l'amateur d'estampes ou du « curieux » de médailles, il montrait là le fond même de sa nature, c'est-à-dire son art, unique jusque-là, dans le jeu des mots et la composition de tableautins à la manière hollandaise, et en même temps sa pensée superficielle, son observation à fleur de peau. Peintre de premier ordre, mais moraliste et philosophe assez banal, il n'a pas vu et ne pouvait pas voir qu'en pensant ridiculiser une simple manie de collectionneur, il méconnaissait dans leur origine deux auxiliaires incomparables des sciences historiques : la numismatique et l'histoire de l'art. Traiter le blason comme La Bruyère faisait les médailles, témoignerait d'une égale superficialité de pensée.

Ce serait méconnaître l'un des secours les plus efficaces de l'historien du moyen âge et des temps modernes. Ce que nous avons dit des monnaies [2] s'appliquerait volontiers à l'héraldique. « La connaissance du blason est la clef de l'histoire de France, » a dit Gérard de Nerval : une des clefs, pour le moins, et l'une des plus difficiles à contrefaire et à fausser. C'est dans ses armoiries que la féodalité a laissé l'une des images les plus fidèles d'une époque où l'histoire générale se confondait la plupart du temps avec l'histoire des familles. Et même, la féodalité une fois absorbée par le pouvoir central, le rôle de la noblesse dans l'histoire locale se prolongea longuement et le blason continua à en enregistrer le témoignage. Sur les généalogies, sur les alliances, sur des dates précises, le blason a très souvent quelque chose à nous dire, si nous savons l'entendre. Au premier coup d'œil, par exemple, nous jugerons de l'ancienneté probable des armoiries quand elles nous apparaîtront très simples. Comme tant d'autres produits des conventions sociales, le blason est allé sans cesse se compliquant.

Mais particulièrement l'histoire religieuse sera grandement redevable aux enseignements du blason. Toutes les dignités ecclésiastiques, tous les ordres religieux et militaires possédaient des armoiries, comme en possédaient les dignitaires royaux et les magistrats. Mais en plus, personnellement, archevêques, évêques et prélats, doyens et abbés, avaient droit à des armes individuelles dont la série est souvent fort précieuse pour reconstituer l'histoire d'un archevêché, d'un évêché ou d'une abbaye.

Entre sciences auxiliaires de l'histoire, Héraldique, Diplomatique et Numismatique peuvent se rendre de fréquents et mutuels services. Nous savons, par l'étude précédente sur la Diplomatique [1], tout l'intérêt des vieilles chartes et la difficulté d'y démasquer les faux. Le blason, dans certains cas, peut nous dévoiler la supercherie et même nous fixer sur la date approximative de celle-ci. Il est rare que le faussaire ait été assez habile pour ne point se trahir au regard de l'héraldiste exercé. Enfin l'histoire de l'art trouve également son compte dans la connaissance du blason. La forme des emblèmes et des divers éléments dont sont constituées les armoiries est naturellement en rapport avec l'évolution générale des arts eux-mêmes. C'est ainsi que la fleur de lys a toute une histoire et que sa figure qui nous paraît si typique, n'a pourtant cessé de varier. Antiquaires, collectionneurs, libraires et amateurs de reliures, peintres d'histoire, ne savent donc qu'imparfaitement leur métier, si les subtilités du blason leur échappent. En un mot, si nous n'étudions plus ce dernier dans le même esprit que l'étudiaient tous les jeunes nobles des siècles passés, — le blason était alors partie intégrante et essentielle de leur éducation, — il n'en reste pas moins, pour l'historien en général, pour l'historien ecclésiastique en particulier, un des témoins du passé dont la déposition prête le moins à controverse.

Origine et histoire du blason. — Les renseignements historiques que peut fournir le blason ne s'étendent assurément pas à l'histoire entière de

[1] Voir l'*Ami* du 7 juillet 1921.
[2] *Ami* du 28 sept. 1911.

[1] *Ami* du 1er sept. 1910.

l'humanité. Quelques héraldistes enthousiastes prétendirent faire remonter jusqu'à l'antiquité grecque et romaine l'origine des armoiries. C'est pousser trop loin la fantaisie ou confondre bénévolement les *armoiries,* qui sont particulières à une certaine phase du développement historique, avec les *emblèmes* qui sont de tous les temps.

C'est chez les peuples du Nord que sont nées les armoiries. Elles furent la conséquence de la place considérable, bien plus importante que chez les Anciens, tenue par le bouclier dans l'armement des guerriers germaniques. C'est de là qu'est sorti cet art nouveau, si original, si différent de l'art classique. Le blason fut, a-t-on pu dire, la première manifestation plastique de l'esprit féodal. Dans le *De moribus Germanorum* de Tacite, nous rencontrons les premières traces de cet usage : « Les Germains, dit-il, peignent leurs boucliers de couleurs magnifiques et variées, *scuta lectissimis coloribus distinguunt...* La grande infamie pour eux est d'abandonner leur bouclier, *scutum reliquisse præcipuum flagitium* [1]. » Ces peintures avec variations de teintes étaient en quelque sorte des hiéroglyphes qui représentaient les actions d'éclat du chef à qui appartenait le bouclier, ou qui signalaient aux yeux sa personnalité. Cette coutume était assez répandue pour que le nom de peintre, en vieil allemand *schilder,* et le verbe peindre, *schildern,* dérivent de *schild,* bouclier. Vraisemblablement ces peintures reproduisaient l'arme avec laquelle avaient été accomplis les exploits, ou l'ennemi, le monstre vaincu, ou quelque être terrible de nature à effrayer l'adversaire. C'étaient là les premières armoiries. Mais elles n'étaient pas héréditaires. Le fils devait à son tour conquérir par ses hauts faits le droit de porter sur son bouclier le souvenir peint de ses propres exploits. Il restait jusque-là, comme dit Virgile : *Parmâ inglorius albâ.*

Les *armoiries* furent ainsi nommées précisément parce qu'elles se peignaient sur les armes, sur l'écu ou le bouclier. Ce furent les tournois qui dès les IXe et Xe siècles en répandirent universellement l'usage. On connaît un peu moins de deux cents tournois importants, sans compter nombre de petites passes d'armes. La plupart du IXe au XIIe siècle eurent lieu en Allemagne. Brutaux et meurtriers pendant très longtemps [2], condamnés pour cette raison par le pape Eugène III [3], les tournois finirent par s'organiser régulièrement et les armoiries suivirent un mouvement parallèle. A partir du Xe siècle, en Allemagne, l'armoirie devint commune à toute la famille, à toute la lignée, et en définitive héréditaire. Dès cette époque, pour rendre le contrôle possible, le chevalier devait déposer à la barrière des tournois son bouclier et son casque, qui prouvaient aux hérauts (de l'allemand *herold,* d'où est dérivé *héraldique)* que le porteur de ces armes avait le droit de tournoyer. Ces réglementations si humanitaires furent pour une large part l'œuvre de la chevalerie. C'est grâce à elle encore qu'elles se répandirent, si bien qu'au début des croisades presque toute l'Europe les avait adoptées, ainsi que les armoiries, qui dès lors ne cessèrent plus de régner parmi les nations chrétiennes et même parmi les Maures d'Espagne. En France, il semble que ce fut seulement sous Louis VII que les figures héraldiques prirent un caractère personnel et héréditaire. Quoi qu'il en soit, au XIIe siècle, et même dès le retour des premières croisades, avec l'usage des armoiries héréditaires, on avait admis un code héraldique très compliqué, parallèlement aux règlements sévères qui faisaient des tournois un exercice militaire éminemment chevaleresque, et même, en Provence du moins, doué d'un prestige voisin du lyrisme. C'est donc à partir de cette date que le blason peut fournir d'utiles renseignements à l'histoire.

Mais il ne faudrait pas croire que seule la noblesse fut intéressée à la possession des armoiries. Ce ne serait vrai que pour les siècles compris entre les origines de l'art héraldique et le XVIIe. En effet, vers la fin du XVIIe siècle, en 1696, pour venir en aide aux finances de l'Etat, un édit royal admit les bourgeois aux honneurs du blason. Tous ceux qui occupaient des charges et emplois : les gens d'épée, de robe, de finance, les ecclésiastiques, les bourgeois des villes franches et autres, durent donc faire enregistrer leurs armes à l'Armorial général en acquittant un droit de vingt livres. Comme on avait besoin d'argent, on enregistra tout ce qui fut présenté et nombre de bourgeois en profitèrent pour transmettre leurs armoiries à leurs descendants.

Enfin ce ne serait pas une moindre erreur que de croire à l'extinction de l'art héraldique aux temps de la Révolution française. L'Empire fit renaître le blason et Napoléon Ier, qui s'entendait mieux au métier des armes qu'à celui des armoiries, créa et modifia à son gré, en contradiction souvent avec les règles traditionnelles; l'époque impériale fait pousser les hauts cris aux héraldistes de profession. La République ne possède pas d'armes à elle, mais seulement des écussons et des cartouches. Par contre, les villes ont gardé jusqu'aujourd'hui des armoiries dont elles sont justement fières.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement pour ses recherches historiques qu'un prêtre peut avoir besoin de connaissances héraldiques. Mais dans les restaurations qu'il peut faire entreprendre dans son église : chapelles, monuments funéraires, pierres tombales, ces connaissances lui seront du plus grand secours pour ne pas commettre d'anachronismes criants ou d'hérésies artistiques [1].

[1] Cap. VI.
[2] On en vit faire en une seule fois une soixantaine de victimes.
[3] Canon XII du Synode de Reims de 1148, d'après Sirmond.

[1] Dans les églises et chapelles, le droit d'armoiries et de litre funèbre appartenait aux fondateurs et aux seigneurs leurs successeurs. Par leur disposition dans les sculptures et les peintures, par les ornements qui les entourent, par leur provenance, ces armoiries offrent un grand intérêt et équivalent souvent à de véritables dates. Sur les litres, — cette large bande peinte au pourtour intérieur ou extérieur des églises, — on trouve généralement plusieurs blasons disposés les uns à côté des autres. Ils retracent la succession des familles qui

Différentes sortes d'armoiries. — Par leur origine les armoiries étaient une sorte de langue internationale destinée à être comprise dans tout le monde civilisé. Mais pour être largement répandue, cette langue n'en était pas plus simple. Le blason est au contraire une science complexe qui exige d'être exposée avec méthode. Pour ce faire, nous tracerons une classification générale des armoiries, puis étudierons les différents éléments dont se composent en général toutes les armoiries, et enfin nous préciserons les caractères particuliers qu'elles revêtirent dans certains cas spéciaux.

Le sens du mot *armoiries* est plus large que celui du mot *armes*. On appelle *armoiries* tout l'ensemble constitué par les armes proprement dites d'une famille, d'une nation, d'une confrérie, d'une communauté, et par tout ce qui s'y rapporte : casque ou couronne placés au-dessus de l'écu, cri d'armes, devise, lambrequins, tenants, supports, marques de dignité, colliers, croix, cordelière, etc. Les *armes* proprement dites sont simplement les signes symboliques figurés et peints sur l'écu.

Il en est de différentes sortes quant à leur forme. Il en est d'*allusives,* qui se contentent d'une allusion à la personnalité de leur propriétaire, et il en est de *parlantes,* qui confinent plus ou moins au calembour et au rébus : elles ont ceci de particulier qu'elles expriment, ne fût-ce que par à peu près, le nom de la famille qui les porte, à l'aide des pièces ou des figures qu'elles contiennent [1]. C'est grâce à ces armes parlantes qu'on trouve dans le blason une foule de figures des plus imprévues : bélier, boisseau, maillet, etc. — Il est des armes *pleines* et des armes *brisées*. Les pleines sont sans chargeure ni brisure ; elles appartiennent au chef de famille, à la branche aînée d'une maison. Les cadets et puînés se font reconnaître par des armes brisées ou chargées, c'est-à-dire portant des brisures ou des chargeures. Une brisure est une modification des armoiries de la famille réalisée à l'aide des éléments suivants qui seront définis plus loin : lambel, bordures, barres, bâton péri, franc-canton. Quand on brise en ajoutant quelque menue pièce aux armes de la famille, ces armes deviennent *chargées*. En somme, on peut dire que sont brisées toutes les armoiries auxquelles un puîné ou un cadet ont apporté une modification quelconque. Or ces modifications étaient laissées à la liberté de chacun, sauf pour le cas de bâtardise : les bâtards étaient obligés de poser en travers de l'écu et « brochant sur le tout » (passant par dessus) une barre appelée de là : barre de bâtardise. Ces notions nous permettront de nous expliquer un fait assez fréquent. Devant une série de portraits représentant les membres d'une même famille on est quelquefois étonné de voir que les armes figurées près des personnages ne sont pas exactement les mêmes pour tous, et que cependant elles se ressemblent par beaucoup de points communs. C'est que les personnages représentés appartiennent à des branches différentes. — Il y a enfin des armes *diffamées* ou abaissées et des armes *fausses* ou à enquerre. Les premières sont ainsi appelées quand une pièce se trouve placée au-dessous de sa place normale, par soumission ou respect, ou encore se trouve modifiée pour perpétuer le souvenir d'une action déshonorante. Ainsi les commandeurs et chevaliers de Malte portent le chef (tiers supérieur de l'écu) qui leur est personnel abaissé (surmonté d'un filet d'émail) sous celui de Saint-Jean-de-Jérusalem. C'est un premier cas. Autre cas : S. Louis, pour punir un fils qui avait outragé sa mère, ordonna qu'il retrancherait la langue et les griffes du lion qu'il portait dans ses armes. Ce lion était donc par là-même abaissé. Enfin on nomme fausses ou à enquerre, toutes les armes établies contre les règles du blason. C'est le cas de beaucoup d'armoiries modernes, qui trahissent par là-même leur date rapprochée.

Si l'on veut essayer de classer les armes d'après leur origine ou leur destination, on en trouvera de nombreuses classes, une dizaine environ. — 1° D'abord les armes particulières à chaque famille. Elles sont contenues dans le *Grand armorial général de la France,* recueil officiel dressé par Charles d'Hozier en vertu de l'édit de 1696, dont nous avons parlé plus haut. C'est un vaste travail manuscrit composé de 34 volumes in-folio de texte et de 35 volumes d'armoiries. Il est conservé à la Bibliothèque Nationale, département des manuscrits. Les armes des familles nobles sont surmontées d'un attribut spécial : casque, couronne, mitre, tiare, etc. Ce sont des armes timbrées. Celles des bourgeois fort nombreux, merciers, bonnetiers, horlogers, etc., qui reçurent des armoiries sous l'ancien régime, sont dépourvues de ces attributs. — 2° Dans une seconde classe se rangent les armes propres aux dignités et fonctions ecclésiastiques. — 3° Un chef d'Etat octroyait parfois le droit de porter en totalité ou en partie ses armes à lui, en récompense d'un service : ce sont les armes de concession. — 4° Dans le cas où cet octroi avait lieu en faveur d'une ville, c'étaient des armes de patronage. — 5° On appelait armes de fief des armes comme celles de Navarre qui se joignaient à celles des rois de France. — 6° Ceux qui prétendaient descendre d'une maison et, comme preuve, en dérivaient leurs armes, possédaient des armes de prétention. — 7° On nommait armes de communauté toutes celles qui appartenaient à un groupe social comme une ville, une académie, une corporation. — 8° Les armes dites d'alliance étaient celles qui venaient des aïeux maternels. — 9° Celles de succession étaient celles dont on héri-

ont l'une après l'autre possédé la terre ou le fief. On respectait en effet généralement les armoiries des prédécesseurs déjà en possession de la litre.

Vers le XVIe siècle, l'habitude se répandit également de décorer les cloches du blason des parrains, et cette décoration prit, aux XVIIe et XVIIIe siècles, un développement considérable.

Enfin les tombeaux reproduisent, surtout à mesure qu'on approche de la fin du moyen âge, les armoiries du défunt.

[1] Ainsi Guy de Bar (1550) porte dans ses armes deux bars (poissons) dorés sur fond bleu (= *d'azur à deux bars addorsez* (adossés) *d'or) ;* la ville de Lyon porte un lion ; la famille de Zeddes porte un Z (= *d'or au Z de gueules).*

tait en lieu et place des héritiers directs. — 10° Mais quand, par héritage, on était chargé de reprendre les armes d'une famille éteinte, elles étaient dites de substitution. — 11° Enfin les armes d'assomption se distinguaient par l'adjonction de quelque pièce destinée à commémorer un fait quelconque.

Eléments du blason. — Ces classifications, un peu arides mais nécessaires à connaître pour l'intelligence de beaucoup d'anciens textes, nous amènent à l'art de déchiffrer les armes. C'est ce que l'on nomme le blason, qui est, comme on sait, une langue complexe et tout à fait à part. Blasonner c'est épeler, sur des armoiries données, les différents éléments de cette langue.

Nous distinguerons quatre éléments, à chacun desquels il nous faudra accorder une étude spéciale. D'abord le fond sur lequel on peint ou grave les armes : c'est l'*écu*. Puis les *couleurs* (au sens le plus large) dont on use pour cette peinture, ou les signes conventionnels qui représentent ces couleurs dans la gravure ou la sculpture. Viennent ensuite les *figures :* ce sont les pièces, animaux, fleurs, astres, etc., dont s'orne l'écu. Enfin les *attributs* ou ornements extérieurs de l'écu comme les couronnes, les casques, les cimiers, les lambrequins, les colliers, les pavillons, les manteaux, les devises, les tenants, les supports, les toques, les crosses, etc. Ces attributs sont en général destinés à faire connaître le rang, les dignités, les fonctions, les emplois de leur possesseur.

1° L'ÉCU. — Pour déchiffrer la langue héraldique, pour « blasonner » comme on dit, on commence par la pièce essentielle de toute armoirie, par l'écu [1], qui forme le champ sur lequel seront représentées les figures. Sa forme primitive était, nous savons maintenant pourquoi, celle du bouclier. Elle varia dans la suite au point d'être parfois rectangulaire ou carrée. L'écu type (écu samnite ; c'est l'écu moderne français) a la forme d'un quadrilatère, de 8 de haut sur 7 de large, avec les angles inférieurs arrondis et la base en forme d'accolade. Un écu de forme spéciale, en losange ou en ovale, était réservé aux filles non mariées ; c'est ainsi que l'écu de Jeanne d'Arc avait la forme d'un losange.

Le sens de l'écu se détermine comme se déterminerait celui d'un bouclier par rapport au guerrier qui en couvre son corps. La droite de l'écu (à dextre) serait à la droite du guerrier, c'est-à-dire à la gauche du spectateur ; la gauche de l'écu (à senestre) serait à la droite du spectateur, mais à la gauche du guerrier. Pour expliquer les figures représentées sur l'écu on commence toujours en haut et à dextre, exactement comme pour lire une page d'écriture ou d'impression.

L'écu est simple ou composé. Simple, s'il est d'une couleur uniforme. Un écu uniformément bleu sera dit : d'azur plein. Il est composé lorsqu'il se divise en compartiments de diverses couleurs : ce sont ses partitions. Il est indispensable de connaître les principales d'entre ces dispositions. Un écu coupé verticalement en deux parties égales est dit *parti*. Ainsi on dira *parti d'or et d'azur* un écu dont la moitié gauche par rapport au spectateur est d'or et la moitié droite bleu ciel. Coupé horizontalement en deux parties égales, l'écu est *coupé*. Partagé par ces deux lignes à la fois, verticalement et horizontalement, l'écu serait *écartelé* [1]. On peut de même partager l'écu par le jeu des diagonales : une diagonale de dextre (en haut, à notre gauche) à senestre (en bas, à droite du lecteur) forme l'écu *tranché*. Ex. : un *écu tranché d'or et d'azur* possède un triangle à notre gauche à fond d'or et un triangle à notre droite à fond bleu. Une diagonale de sens contraire produit l'écu *taillé*. La réunion des deux diagonales nous donnera l'écu *écartelé en sautoir*, dont le champ se divise ainsi en 4 triangles qui se touchent par leurs sommets. Réunissons sur un même écu la verticale, l'horizontale et les deux diagonales, nous aurons l'écu *gironné ;* il possède alors 8 pièces formant chacune un triangle rectangle. Mais en dédoublant chacune de ces lignes sous des angles variables on peut obtenir un gironné de 12 ou de 16 pièces. *Gironné d'or et d'azur de huit pièces* indiquera un écu où se succèdent 8 triangles alternativement or et bleu.

A côté de cette première série de partitions, il en existe une seconde constituée par deux parallèles coupant l'écu en trois parties égales : c'est le *tiercé*. L'écu est *tiercé en pal* quand ces deux lignes sont verticales, *tiercé en fasce* quand elles sont horizontales, *tiercé en bande* quand ce sont deux diagonales de dextre à senestre (de notre gauche à notre droite), *tiercé en barre* quand ce sont deux diagonales de senestre à dextre. Il existe enfin des partitions plus compliquées encore dans lesquelles l'écu est partagé par plus de deux lignes horizontales ou verticales.

Les différentes régions de l'écu possèdent leur hiérarchie et se lisent dans un ordre déterminé, en allant de notre gauche à notre droite, comme nous savons. Mais, en outre, des termes spéciaux sont affectés à chaque place précise d'un écu où peuvent être placées des figures. Au lieu d'en expliquer longuement le détail, le schème ci-dessous

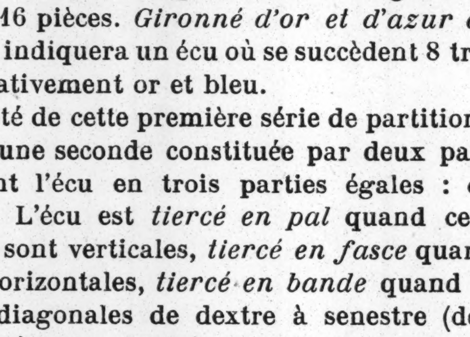

contient le nom, à la place voulue, de chacun des différents *cantons*. Ainsi une fleur placée à notre

[1] Ecu et écusson sont deux mots que l'on a le tort fréquent de prendre l'un pour l'autre. Proprement, l'écusson, ce diminutif de l'écu, est un petit écu placé sur le grand.

[1] Chacune des quatre divisions de l'écu écartelé se nomme un *quartier*. Ce mot possède donc ici son sens étymologique.

gauche, en haut et à l'angle, sera dite : au canton dextre du chef. Placée au centre de l'écu, elle sera dite : en cœur ou en abîme. Cette dernière place étant la plus naturelle quand le champ porte une figure unique, il suit de là que bien souvent on ne précise pas la place : toute figure dont la place n'est pas précisée occupe le milieu de l'écu.

2o Les couleurs. — La peinture, qui pendant longtemps fut le seul moyen employé pour représenter les armoiries, usa tout naturellement des sept couleurs primitives auxquelles elle adjoignit un très petit nombre de combinaisons. Les voici avec les noms sous lesquels on les désigne en héraldique. Un premier groupe comprend le jaune et le blanc, que l'on obtenait par la dorure et l'argenture, et que l'on nomme pour cette raison en blason : *or* et *argent*. On les réunit sous le nom de *métaux*, par opposition aux deux groupes suivants : les *émaux* et les *fourrures*. Les émaux comprennent les couleurs qui suivent : *pourpre* (violet), *azur* (bleu), *sinople* (vert), *gueules* (rouge). La couleur du corps humain est la *carnation*. Lorsqu'on représente des objets inanimés ou vivants avec leurs couleurs réelles on les dit : *au naturel*. Enfin les fourrures, nommées aussi pannes, comprennent l'*hermine*, blanc moucheté de noir, et la *contre-hermine*, noir moucheté de blanc ; le *vair*, blanc moucheté de bleu, et le *contre-vair*, bleu moucheté de blanc.

Pour indiquer les couleurs des armoiries sur la pierre ou le métal on employait primitivement, semble-t-il, des lettres abréviatives. Mais depuis le XVIe siècle on a recours à des procédés conventionnels qu'il faut connaître. Ils sont conditionnés par les ressources plus restreintes du crayon ou de la plume, du ciseau ou du burin, qui ne peuvent guère user que des lignes et des points. L'or se représente donc par un pointillé, tandis que l'argent est figuré par un fond uni, dépourvu de toute ligne ou hachure. Des lignes horizontales très rapprochées ou hachures correspondent à l'azur, des hachures verticales aux gueules, des hachures diagonales de notre droite à notre gauche au sinople, des hachures diagonales de sens contraire au pourpre, enfin des hachures horizontales et verticales croisées ou du noir uni au sable. On représente l'hermine par des mouchetures en forme de croix à base élargie et tridentée, et le vair par des rangs de petites cloches rapprochées par leur base.

Un principe général dans l'emploi des couleurs, c'est qu'on ne met pas une figure de métal sur champ de métal, ou d'émail sur champ d'émail.

3o Les figures. — Ces figures peuvent occuper sur l'écu des places différentes, comme nous le savons ; elles peuvent être en chef, en flanc, en abîme, en pointe. Elles peuvent aussi se ranger dans des catégories assez nettement définies. Ce classement n'est pas superflu pour se retrouver dans leur nombre infini. On peut les ranger en quatre groupes, suivant qu'elles représentent des pièces héraldiques composées par les héraldistes, des êtres de la nature animée ou inanimée, des créations de l'industrie humaine ou enfin des êtres imaginaires.

Les pièces proprement héraldiques sont fort nombreuses. Une première classe comprend celles qui dénotent la plus grande ancienneté des armoiries : les pièces honorables. Les autres, moins estimées, sont dites pièces ordinaires. Les principales pièces honorables sont les suivantes : le *pal*, la *fasce*, la *bande*, la *barre*, la *croix*, le *sautoir*, le *chef*, la *bordure*, la *champagne*, le *franc-quartier* et l'*écusson en cœur*. Le pal est une bande verticale qui va du chef à la pointe et partage l'écu en trois parties égales. Supposons cette même bande horizontale, nous aurons la fasce. Supposons-la diagonale de notre gauche en haut à notre droite en bas, ce sera la bande proprement dite ; l'inverse constitue la barre. Horizontale et occupant le tiers supérieur de l'écu, c'est le chef ; horizontale dans le tiers inférieur, c'est la champagne. Le pal et la fasce réunis sur un même écu nous donnent la croix, de même que la bande et la barre nous donnent le sautoir. La bordure se définit par son nom même. Le *franc-quartier*, suivant son étymologie, est un carré placé à l'angle supérieur dextre et égalant le quart de l'écu. Enfin l'écusson en cœur ou en abîme est, comme le lecteur est à même de le prévoir, un petit écu placé au centre du grand.

On range encore parmi les pièces honorables : le *chevron*, fort employé en France, qui a la forme d'un V renversé dont le sommet ne touche pas le bord supérieur de l'écu ; l'*orle*, étroite bordure qui ne touche pas le bord de l'écu ; le *pairle*, qui a la forme d'un Y touchant les deux angles supérieurs et la pointe ; le *gousset*, qui n'est qu'un pairle sans espace entre ses branches supérieures ; le *canton*, petit franc-quartier égal au neuvième de l'écu ; le *giron*, triangle isocèle reposant par sa base sur la pointe et touchant par son sommet le centre de l'écu ; la *pointe*, différente du précédent en ce que son sommet atteint le bord supérieur ; la *pile*, qui est une pointe renversée droite ou obliquement.

Tout ce vocabulaire se complique encore et se multiplie s'il s'agit d'indiquer des pièces de largeur diminuée. Ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, une fasce étroite et une burèle ou divise. Et si l'on veut, — on le doit d'ailleurs pour énoncer correctement des armoiries, — préciser la forme de chaque pièce, il faut recourir à un répertoire de vocables plus nombreux encore. C'est ainsi que pal, fasce, chef ou croix, etc., peuvent être *aiguisés* lorsque leurs extrémités se terminent en pointe, *alésés* lorsqu'elles ne touchent pas les bords de l'écu, *ancrés* lorsqu'elles ont la forme d'ancres, *bourdonnés* lorsqu'elles portent une boule analogue à celles d'un bourdon, etc. La croix revêt des formes particulières trop connues pour que nous les passions sous silence. La croix de Lorraine ou croix de Jérusalem est à deux croisillons inégaux. La croix de Saint-André ou croix de Bourgogne a la même forme que le sautoir. La croix de potence ou croix de Saint-Antoine a la forme d'un tau ; c'est la croix

grecque. La croix de la Passion est une croix latine; quand elle devient légère et grêle, c'est la croix de Résurrection ou croix triomphale.

Nous ne reviendrons aux nombreuses pièces héraldiques appelées ordinaires que pour en citer quelques-unes parmi bien d'autres : losange, fusée, échiquier, lambel (que représenterait assez bien un E couché sur son côté droit), etc.

Dans une seconde classe nous avons rangé les figures des êtres de la nature animée ou inanimée. Les soleils, les croissants, les étoiles sont parmi les plus employées. Le corps humain fournit des bustes, surtout des mains, droite (dextrochère) ou gauche (sénestrochère) ou encore réunies en shake-hand (foi). Parmi les animaux, il n'en est guère qui ne figurent pas dans des armoiries : lions et léopards, cerfs, loups et sangliers, chevaux, bœufs, béliers et boucs, lévriers, lièvres et lapins n'y sont pas rares. Et selon qu'ils semblent marcher, on les dit *passants;* qu'ils se dressent sur leurs pattes de derrière, la tête élevée et la patte de devant dirigée vers l'angle dextre de l'écu, on les dit *rampants* (ou *saillants* s'il s'agit de la chèvre, du bouc, du bélier et de la licorne). Ils peuvent également être *accornés, cabrés,* etc. De tous les oiseaux héraldiques, l'aigle est le plus connu. Mais la colombe, le héron ou aigrette, le hibou, le coq, le faucon, la grue, le paon, le pélican, etc., se rencontrent aussi assez souvent. Un coq au bec ouvert est dit *chantant,* et *hardi* s'il a la patte levée. La grue est représentée la patte dextre également levée et de plus tenant un caillou appelé *vigilance.* Le pélican se représente conformément à la légende, la poitrine trouée à coups de bec pour nourrir ses petits. Les gouttes de sang qui s'échappent portent le nom de *piété.* Ainsi on dira : « au pélican de... avec sa piété de... » Sur les insectes et les poissons assez communément employés (par exemple : le dauphin), nous ne nous arrêterons pas aux détails particuliers. Mais les serpents de l'art héraldique demandent, à cause de leur importance dans l'histoire de l'art, un peu plus d'attention. Les reptiles se représentent dressés sur leur queue et prennent en général le nom de *bisses.* Ainsi on dira : « d'or à bisse de sinople. » Mais une bisse dévorant un enfant prend le nom de *guivre* et la couleur de l'enfant s'exprime par les mots *halissante de...* Avec une tête à chaque extrémité du corps, un reptile devient l'*amphisbène.* Ailé, c'est un *amphiptère.* Pour les arbres et les plantes, il y a à indiquer s'ils sont sans feuilles *(effeuillés),* avec fruits *(fruités de...* telle couleur), ébranchés, arrachés, renversés. Un morceau de branche, sans rameaux ni feuilles, est un *écot.*

Nous arrivons aux figures tirées de l'industrie humaine. Là, surtout, il est impossible d'être complet. Voici comment s'en explique H. Gourdon de Genouillac : « Il n'y a pas que les nobles qui ont des armoiries : les communautés, les corps de métiers, les apothicaires, les gens de commerce en reçurent ou s'en adjugèrent, et, à côté des écus sur lesquels figurent l'épée, la lance, le gantelet, la chaussetrape, le château, la tour, la herse des possesseurs de fiefs, on en voit sur lesquels sont non moins fièrement arborés un fer à cheval, un miroir, une clef, une fontaine, des faux, des barils, des forces, des balances, des maillets, des couteaux, des pilons, des paquets de cordes, des chandeliers, et nombre d'objets disparates qui n'éveillent dans l'esprit aucune idée de noblesse[1]. » C'est surtout dans les armes parlantes que l'on a des surprises et que l'on rencontre les figures les plus imprévues. Mais avant de quitter ce groupe d'attributs, signalons encore les *lacs d'amour.* C'est un cordon entrelacé circulairement et dont les bouts, l'un à droite, l'autre à gauche, traversent les circonférences. Il ne faut pas confondre le lac d'amour avec la *cordelière* qui est un attribut extérieur à l'écu et particulier aux veuves.

Il nous reste à donner une idée des principales figures d'êtres imaginaires usitées en blason. Elles sont assez nombreuses : le *dragon* avec sa queue de serpent en volute et ses ailes de chauve-souris; le *griffon,* au buste et aux ailes d'aigle sur un corps de lion; l'*hydre* avec ses sept têtes et sa queue de serpent; la *licorne,* si chère aux artistes du moyen âge avec son corps de cheval, sa corne droite sur le milieu du front et ses pieds fourchus; le *phénix,* sorte d'aigle sur un bûcher en flammes; la *salamandre,* sorte de lézard à port de quadrupède supérieur représenté de profil au milieu d'un feu ardent; le *sphinx,* buste de jeune fille sur un corps de lion; la *sirène,* mi-jeune fille mi-poisson, tenant d'une main un peigne, de l'autre un miroir; le *centaure* et le *minotaure,* figurés conformément à la mythologie, mais prenant le nom de *sagittaire* lorsqu'ils tirent de l'arc (remarquons ici l'emprunt fait au blason par l'astronomie de ce signe du zodiac); la *chimère,* femme-griffon; la *harpie,* buste de femme sur un corps d'aigle héraldique. Le *diable* figure dans quelques armoiries sous les traits d'un homme nu et barbu, cornu et griffu, avec des ailes de chauve-souris et une queue recourbée.

Il ne faudrait pas croire que la forme de toutes ces figures est demeurée invariablement la même au cours des siècles. Un peu de réflexion et de sens historique suffisent pour faire pressentir qu'elles ont varié dans le détail au gré des transformations du goût public et du sens artistique de chaque époque. La *fleur de lis* par exemple a toute une histoire. On l'a retrouvée dans l'antiquité jusque sur les monuments de la haute Egypte ou sur ceux de l'art étrusque. En France elle ne se montre pourtant ni comme emblème ni comme attribut ni chez les Mérovingiens ni chez les Carolingiens. Les premiers Capétiens semblent également l'avoir ignorée. C'est seulement au début du XIIe siècle qu'elle apparaît pour prendre, dès le siècle suivant, une extension considérable. Louis VII, qui régna de 1137 à 1180, semble avoir beaucoup fait pour cet ennoblissement de la fleur de lis. Le premier, il en couvrit le manteau royal; le premier il la fit frapper

[1] *L'art héraldique* (Coll. Quantin), p. 79.

sur ses monnaies; en réglant les détails du sacre de son fils Philippe, il spécifie : « ses chausses [seront] de soye couleur bleu azuré semée en moult endroits de fleurs de lys d'or, puis aussy sa dalmatique de même couleur et œuvre. » Vers la fin de sa vie, la fleur de lis éclôt un peu partout : on fleurdelise les vêtements et les monuments. Dans les églises, vers le même temps, on voit la fleur de lis sur les calices et les croix, sur les reliquaires, sur les vitraux et sur les portes. En 1373, les fleurs de lis nombreuses des armes de France furent réduites par Charles V à trois pour symboliser les trois personnes divines. Voilà donc un point de repère bien précis pour dater les armoiries de France, qui désormais sont : *d'azur à trois fleurs de lis d'or*.

D'après G. de Genouillac la fleur de lis, mince et allongée pendant le moyen âge, devient, à partir de 1450, plus large et moins haute; sa partie inférieure est longue et sa partie supérieure a davantage l'allure d'une arme de combat. Un siècle plus tard, elle perd son aspect élégant et le retrouve vers 1680. En 1700, elle a une forme hardie, gracieuse, qu'elle conservera toute la première partie du XVIIIe siècle. Mais peu à peu, elle s'alourdit et s'épaissit. Sous Louis XVI et jusqu'à la Révolution, elle s'étale, large et grosse, plantureuse. Telle nous la retrouvons sous la Restauration, c'est-à-dire dépourvue de toute élégance. Dans l'art moderne d'ornementation, c'est toujours la jolie fleur de lis de 1600 que dessinèrent les artistes.

L'*aigle* n'a peut-être guère moins évolué. Charlemagne après son sacre adopte, pour symboliser l'empire d'Occident, une aigle à deux têtes sur ses enseignes. En héraldique, on ne la rencontre pas avant l'empereur Sigismond, qui la reprit en 1410, comme héritier de l'empire de Charlemagne. Lorsque Pierre le Grand s'attribua en 1721 le titre d'empereur, il crut devoir l'adopter pour symboliser l'empire d'Orient auquel il aspirait. On voit par là que le blason n'est pas un résidu mort et que l'on y peut retrouver la confidence de certaines aspirations politiques qui même aujourd'hui n'ont pas dit leur dernier mot. C'est à ces titres donc que l'aigle à deux têtes doit d'être devenue le symbole de l'empire d'Allemagne et de l'empire de Russie. L'adoption de cette aigle par l'Autriche nous rappelle le passage du Saint-Empire à l'empire d'Autriche. L'aigle de Prusse n'a au contraire qu'une seule tête, comme celle de Pologne. Autrefois l'aigle était menaçante, les ailes éployées. Sous l'Empire français, elle a pris la forme que l'on connaît, telle que la représentent nos sous du Second Empire : alourdie, épaissie, bon enfant : une poule qui joue à l'oiseau de proie.

Au XIIIe siècle, le *lion* ressemble fort à un animal fantastique; il est en plus gauchement figuré. Aux XIVe et XVe siècles, son allure s'accentue. Il devient fier et sauvage, d'une magnifique attitude, les pattes grêles et longuement velues, le ventre excessivement fluet, la langue souvent dardée en avant. C'est le fauve menaçant qui rugit, prêt à terrasser l'adversaire, symbole du chevalier toujours en lutte, toujours prêt au combat. Mais aux XVIIe et XVIIIe siècles sa crinière inculte et hérissée devient une superbe et abondante toison. On dirait que lui aussi il adopte la perruque majestueuse et solennelle de la bonne société. Il est gras, bien nourri. Il a la souveraineté du maître et non plus la férocité du lutteur.

Ces formes variées des mêmes figures, on peut les retrouver sur les anciens vêtements blasonnés. Car on sait que les nobles prirent l'habitude de porter, à la guerre et dans les cérémonies, des vêtements à leurs armoiries et faisaient également revêtir celles-ci à leurs hommes d'armes. Au XIIIe siècle les femmes se mirent de la partie : elles brodaient leurs armoiries sur leurs vêtements, robes, surcots et manteaux, à droite celles de leur mari, à gauche les leurs propres. Quand s'établit la mode ridicule et éphémère des habits mi-partis, sous Charles V, on prenait comme couleurs celle du fond de l'écu et celle de la pièce principale. Plus tard, sous Louis XIV, on se contenta d'habiller les serviteurs de la famille des couleurs de leur maître. Telle est l'origine, nettement héraldique, des livrées modernes.

4o Les attributs. — Ce sont, on s'en souvient, des ornements extérieurs destinés à faire connaître les dignités du possesseur des armoiries. Nous passerons en revue les principaux.

Le *casque* ou heaume est, comme la couronne, une marque de noblesse. Pourtant, par ordonnance de Charles V (9 août 1371), les bourgeois de Paris reçurent le droit de porter également des armes *timbrées*, c'est-à-dire surmontées de ces attributs. Le heaume d'or indique la souveraineté : il est, en principe du moins, réservé aux empereurs, rois, princes et ducs souverains. Le heaume d'argent à neuf barreaux verticaux devant la visière est l'insigne des princes non souverains et des grands officiers; à sept barreaux, des marquis, comtes et vicomtes; à cinq barreaux, des barons et anciens gentilshommes; à trois barreaux, des simples gentilshommes; de profil et visière abattue, des nouveaux anoblis.

La *couronne* à cinq diadèmes réunis à leur sommet en une fleur de lis, était le symbole de la royauté; le dauphin de France n'avait à sa couronne que quatre diadèmes en forme de dauphins, et ses frères portaient à la leur huit fleurs de lis sans diadème. Une couronne à huit fleurons d'aches d'or remplaçant les fleurs de lis, signifie un duc et pair. Quatre de ces fleurons, remplacés par des perles, désignent un marquis. Un cercle d'or surmonté de seize grosses perles sur des pointes d'or, indique un comte. Quatre grosses perles et quatre petites marquent un vicomte. Le baron ne portait qu'un tortil, c'est-à-dire un simple cercle d'or entortillé d'un chapelet de perles.

On nomme *cimier* la partie supérieure des ornements, dans des armoiries. Il peut d'ailleurs être formé de plumes, de panaches, d'animaux réels ou fantastiques. Il est posé sur le casque.

On rencontre souvent des figures d'hommes ou d'animaux placées symétriquement de chaque côté de l'écu qu'elles semblent tenir et supporter : ce sont les *supports* ou *tenants*. Le premier nom s'applique particulièrement aux êtres humains et le second aux animaux. L'usage des tenants ne remonterait pas plus haut que le XIIIe siècle. Quelquefois il n'existe qu'un seul support. D'autres fois, les deux supports sont différents. Ainsi un lion et un griffon, qui figuraient dans les armoiries du Chapitre de la cathédrale de Lyon, étaient devenus les supports habituels des comtes de cette même église. Les femmes et les dignitaires ecclésiastiques n'ont pas de supports (sauf le cas précédent) et les remplacent par des attributs particuliers. Ainsi la *cordelière,* cordon de soie noire et blanche entrelacé autour de l'écu, était l'attribut des veuves. Notons encore, avant d'en venir aux dignitaires ecclésiastiques, le *manteau* ou *pavillon* qu'étalaient autour de leurs armes les rois et les grands dignitaires des Etats. D'ailleurs tous les fonctionnaires royaux avaient droit à des attributs distinctifs qu'il ne faut pas songer à énumérer ici. Il en était de même des magistrats et des chevaliers des différents ordres.

Les dignités ecclésiastiques s'indiquaient et souvent s'indiquent encore par des attributs particuliers à chacune. Le pape porte son écu dans un cartouche surmonté d'une tiare avec deux clefs passées en sautoir par derrière et deux anges comme tenants. Tout le monde connaît le chapeau rouge et les cordons tressés avec quinze houppes de chaque côté placées sur cinq rangs horizontaux de 1, 2, 3, 4 et 5 chacun. Le chapeau vert des archevêques avec dix houppes et celui, vert aussi, des évêques avec six houppes de chaque côté, plus une mitre et une crosse, ne sont pas moins connus. L'écu sans chapeau ni houppes mais surmonté d'une mitre et d'une crosse, celle-ci tournée en dehors, désigne, — voilà peut-être qui surprendra agréablement quelques-uns de nos lecteurs, — un curé. La mitre et la crosse seules, mais celle-ci tournée en dedans, appartenaient aux abbés réguliers. Les doyens des chapitres ou collégiales portaient seulement une crosse derrière leur écu. Il n'est pas jusqu'aux chantres, aux abbesses et aux simples religieuses qui n'aient possédé des attributs distinctifs. Les amateurs de vieilles reliures doivent s'en souvenir dans leurs recherches, ainsi que les érudits.

Les devises. — Nous savons tous que les devises héraldiques sont des formules, de courtes sentences, variant d'un mot à une phrase entière, qui sont particulières à une famille au même titre que ses armes. On distingue quelquefois de la devise le *cri d'armes.* La devise se place sur une banderolle au dessous des armoiries, tandis que le cri d'armes devrait se placer au cimier, au-dessus du casque ou de la couronne. La devise est un complément des pièces de l'écu et leur donne souvent leur signification. Comme les armoiries elles-mêmes, les devises remontent au temps des tournois ou des croisades. Souvent il est impossible d'en retrouver l'origine historique, à moins de concession connue ou d'un fait historique qui en fixe la date. Mais l'immense majorité des devises ne remontent pas plus haut que le XVIe ou le XVe siècle, époque où elles devinrent une véritable mode bien en rapport avec le goût de l'érudition un peu pédante des humanistes. Les plus anciennes devises n'étaient autres que les sentences religieuses ou formellement scripturaires gravées sur les monnaies. Tels le *Christus vincit, regnat, imperat* des Capétiens, l'*Agnus Dei qui tollis peccata mundi miserere nobis* des monnaies d'or de S. Louis [1].

La première devise personnelle connue d'une façon authentique dans son origine est celle que S. Louis fit graver sur la bague qu'il offrait à Marguerite de Provence le jour de son mariage (1234) :

Hors cet annel pourrions trouver amour.

Les théoriciens du blason déclaraient que la devise devait correspondre exactement aux figures des armes. De telle sorte que le P. Bouhours, qui fut un érudit en la matière, déclarait que la figure était le corps et la sentence l'âme d'une devise, et l'un ne se passe guère de l'autre.

L'importance des devises pour les recherches historiques n'échappera à personne si l'on se souvient qu'elles figuraient dans les fêtes, les cérémonies funèbres, les sacres des rois, qu'elles ornaient les édifices, les monuments, l'intérieur des églises et des chapelles, qu'elles se lisaient sur les étendards et sur la poupe des navires, sur les frises des châteaux, les tourelles, les façades des autels et de beaucoup de maisons bourgeoises des XVIe et XVIIe siècles. Les corporations, les communautés, les artisans avaient leurs devises au même titre que leurs armoiries.

Les devises sont de natures assez diverses. Les unes sont restées des prières conformément à leur origine. Ainsi les de Dion : *Domine ad adjuvandum me festina,* ou encore en une concise traduction de la devise latine : *Dieu en aide.* Une famille du Poitou porte : *Dignare me laudare te Virgo sacrata.* D'autres fois le sentiment religieux, sans s'élever jusqu'à la prière, se traduisait par une formule générale. Ainsi les Talleyrand : *Re que Diou* (Rien que Dieu). S. François de Sales avait comme devise : *Nunquam excidet* (s.-e. *caritas),* « La charité ne nous manquera jamais. » Et les Bayard, la formule qui est devenue synonyme de leur nom lui-même : *Sans peur et sans reproche.* Souvent encore c'était une simple réflexion morale que s'appliquait le porteur de la devise. La famille du maréchal Villars avait : *Fortis fortunam superat,* « Le courage domine la fortune, » et les Gondi de Retz : *Non sine labore,* « Rien sans peine. » Beaucoup de ces devises prétendaient exprimer le caractère ou les prétentions

[1] Voir notre étude sur la *Numismatique, Ami* du 28 sept. 1911.

de la famille. Celle des Rohan est bien connue : *Roy ne puis, Prince ne daigne, Rohan suis.* Les de Maistre, faisant en même temps allusion à leurs armes, où figuraient trois soucis, déclaraient : *Fors l'honneur nul souci.* Les d'Avout d'Auerstaedt : *Virtuti pro patria.* Les Pozzo di Borgo : *Consilio et virtute.* Il arrive aussi que la devise soit née d'un fait historique. Ainsi les Montcalm-Gozon rappellent le dragon légendaire détruit par Dieudonné de Gozon, grand-maître de l'Ordre de Rhodes, en 1346 : *Draconis extinctor.* Les Fortescu, joignant le calembour à l'histoire, déclarent : *Fortis scutum salus ducum,* parce qu'un Fortescu sauva la vie à Guillaume le Conquérant dans une bataille. Les Vilmorin (Lévesque de Vilmorin), en souvenir de ce que S. Vincent de Paul a fait pour leur famille pendant les guerres de Lorraine, ont adopté : *Mihi non defuit Vincentius.* Il en est qui ont adopté un dicton populaire à leur honneur : *La selle, la bride, le mors et le bât,* rapproche quatre des plus anciennes maisons de la Marche : de La Celle, de Bridiers, de Saint-Maur, de Montbas. Mais les plus nombreuses devises sont celles qui contiennent une allusion, même sous forme de calembour, aux figures de leurs armes ou à leur nom lui-même. Les La Tour d'Auvergne rappellent la tour d'argent de leur écu : *Sua stans mole refulget ;* les Le Maistre de Sacy : *Aux maistres les soucis* (trois soucis d'or) ; les Roverié de Cabrières, qui portent un chêne arraché : *Non humore terræ vigebit ;* les Durfort de Duras de Civrac de Lorge : *Si ell dur yo fort,* jeu de mots en languedocien adopté par Raymond de Durfort au siège de Valence (Espagne), en 1248 ; la famille espagnole des Suarès : *Unicuique sua res,* et celle des Vivès : *Moriendo vives ;* les Lamy de la Chapelle : *Amicus dimidium animæ.* Etc.

Particularités. — On ne connaîtrait qu'incomplètement le rôle historique du blason si nous ne nous arrêtions quelque peu aux particularités propres à certains pays.

Les villes, surtout à partir du XVIe siècle, adoptèrent pour l'empreinte de leur sceau des armoiries la plupart du temps allusives, empruntées à des souvenirs locaux, aux produits de la région, etc. Lorsqu'en 1696 l'édit prescrivit l'enregistrement, on eut pourtant le curieux spectacle de voir beaucoup de villes résister dans un but intéressé, afin d'éviter les droits. Et d'Hozier imposa d'office des armoiries aux récalcitrantes. Dans un certain nombre d'armoiries municipales on remarque un chef d'azur à trois fleurs de lis d'or. C'était le privilège des « bonnes villes, » c'est-à-dire des quarante cités qui avaient le droit de se faire représenter par leurs maires au sacre des rois de France dans la cathédrale de Reims [1]. C'est le cas de Lyon, par exemple, dont les armes sont : *de gueules au lion d'argent* (allusion au nom de la ville) *au chef d'azur à trois fleurs de lis d'or.* Ce chef peut aussi se lire : *au chef de France* [1].

Le 4 août 1789 les armoiries furent proscrites. Mais un décret du 22 juin 1804 rendit aux villes le droit de porter des armoiries et fixa à 36 le nombre des bonnes villes, dont quelques-unes ne font plus partie de notre territoire actuel : Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, Genève, Mayence. Après les bonnes villes venaient les villes de deuxième ordre, dont les maires étaient nommés par l'empereur, et les villes de troisième ordre, dont les maires étaient nommés par les préfets. Les bonnes villes devaient désormais porter : au chef de gueules chargé de trois abeilles d'or ; celles de second ordre : franc-quartier à dextre d'azur, chargé d'une N d'or surmontée d'une étoile du même ; celles de troisième ordre : franc-quartier à sénestre de gueules, chargé d'une N d'argent surmontée d'une étoile du même. Sous les gouvernements suivants, on s'occupa peu d'armoiries, et aujourd'hui les villes ont à ce sujet toute liberté. Les armes municipales les plus célèbres en France sont celles de Paris, qui rappellent l'origine de la ville et les nautes de Lutèce : de gueules à un navire équipé d'argent, voguant sur des ondes de même, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or. C'est en 1580 qu'on voit apparaître pour la première fois la fameuse devise : *Fluctuat nec mergitur.* Le lion de Saint-Marc, symbole de Venise, et les couronnes des trois Rois Mages, symboles de Cologne, ne sont guère moins connus.

En passant à l'étude des blasons étrangers on n'aperçoit guère que des différences extérieures et cela s'explique très bien, puisque le blason était une langue internationale, fort belle d'ailleurs dans son originalité et dont on admire encore aujourd'hui la valeur esthétique. L'écu offre généralement dans les pays étrangers des contours différents de l'écu français. L'écu allemand était autrefois arrondi en bas et échancré à dextre, tandis que l'écu anglais a les deux angles du chef prolongés en pointes latérales. En Angleterre on ajoute aux couleurs héraldiques le *tanné* et la *sanguine.* C'est cette dernière couleur que les Allemands nomment *Eisen* (fer) et qu'ils représentent en gravure par des diagonales croisées. En Allemagne les ornements sont très nombreux et très compliqués. Les écus anglais se font remarquer par leurs très nombreuses divisions, par la présence assez fréquente de léopards, de roses blanches et rouges, les léopards figurant dans les armes nationales de l'Angleterre. En Italie les armoiries s'introduisirent plus tard que chez nous. On y rencontre fréquemment des chefs de France, surtout dans les anciennes familles du parti guelfe, et des aigles, sorties de la maison de Savoie ou prises autrefois par les Gibelins. En Espagne l'écu est généralement aussi très compliqué. Parmi les figures, on a la surprise d'y trouver fréquemment des chaudières, pièces honorables adoptées par les

[1] Ce sont : Abbeville, Aix, Amiens, Angers, Antibes, Avignon, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Cambrai, Carcassonne, Colmar, Cette, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montauban, Montpellier, Nancy, Nantes, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Reims, Rennes, La Rochelle, Rouen, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, Versailles, Vesoul.

[1] Quelques villes le prirent sans pourtant être de bonnes villes, Meaux par exemple ou Auray.

« ricos hombres. » Dans les Pays-Bas on trouve beaucoup de lis : ces familles prirent parti pour la France contre la Bourgogne et l'Angleterre ; beaucoup d'hermine : ce sont les familles qui aidèrent la comtesse de Montfort (Jeanne de Flandre) à soutenir ses droits dans la guerre de Bretagne (1342) ; beaucoup de sinople, par allusion aux vastes prairies du pays, et beaucoup de pals et de fasces en raison de ses nombreux canaux. La Suède se distingue par ses instruments de pêche, par ses bandes ondées, image des mers qui battent ses rivages. La noblesse polonaise avait la spécialité des figures chimériques indéchiffrables et compliquées. La Suisse n'a pas perdu jusqu'à aujourd'hui le goût des armoiries et les boutiques de Genève s'ornent fréquemment d'un blason. C'est que tous les bourgeois officiellement agrégés aux bourgeoisies des villes étaient tenus d'avoir un blason. Jusqu'au XVII^e^ siècle, le casque grillé y désignait la noblesse, et le casque ouvert la bourgeoisie.

Quelques applications. — Cet exposé, d'une aridité inévitable, mais comprenant tous les éléments essentiels de la langue héraldique, nous met en mesure de blasonner, c'est-à-dire de déchiffrer les armoiries et d'en reconnaître le réel intérêt.

Quand on a à déchiffrer un blason, on commence par indiquer la couleur du champ, puis on signale les figures en commençant toujours par le quartier supérieur dextre (en haut et à notre gauche). Lorsqu'on ne précise pas la place d'une figure, c'est qu'elle se trouve au centre de l'écu. Appliquons cette méthode à quelques blasons célèbres. — L'écu de Jeanne d'Arc a la forme d'un losange, parce qu'il s'agit d'une jeune fille ; il est à fond bleu, présente à l'angle du haut une couronne royale d'or, dessous une épée à lame blanche et à pommeau jaune dressée verticalement sous la couronne, enfin à chacun des angles de droite et de gauche une fleur de lis d'or. On y voit donc beaucoup d'allusions aux armes du roi de France. Sans hésiter, nous pouvons maintenant lire ainsi ce blason : « d'azur, à la couronne royale d'or, soutenue d'une épée d'argent croisée et pommetée d'or en pal, côtoyée de deux fleurs de lis d'or. » — Les rois de France de la dynastie des Bourbons portaient un écu à fond bleu avec trois fleurs de lis : « d'azur à trois fleurs de lis d'or. » — Prenons une pièce de 20 francs française des dernières années du Second Empire, de 1863 par exemple. Nous y voyons le blason du souverain : le champ est rayé de hachures horizontales, donc il est bleu ; l'aigle et le foudre sont finement pointillés, donc ils sont d'or. Nous lirons : « d'azur à l'aigle d'or éployé emportant un foudre du même (c'est-à-dire également d'or). » Le pavillon et le manteau étalé derrière l'écu est également semé d'abeilles d'or, qui ont pris, sur le velours bleu, la place des fleurs de lis sous les Bourbons. — Une pièce italienne de 20 lires, datée de la même année, nous offre des armoiries beaucoup plus simples : un écu rayé de hachures verticales chargé d'une croix pleine. Nous lirons : « de gueules à la croix d'argent. » Cet écu est timbré de la couronne royale et entouré d'un collier d'ordre. — Sur une pièce belge des années suivantes, nous rencontrons un champ représenté par des horizontales et des verticales croisées. Il est donc noir, c'est-à-dire, en héraldique, de sable. Un lion s'y dresse, dans l'attitude de monter une rampe, un lion rampant, sans autre indication de couleur, mais nous savons qu'il est d'or. Nous lirons : « De sable au lion d'or. » Cette attitude du lion ne s'indique pas, parce qu'elle est la plus habituelle. Le pavillon est semé de petites croix dont la base s'élargit en trois pointes : il est d'hermine.

Une fois déchiffré un blason, il reste à l'identifier, à découvrir la famille à laquelle il appartient. Pour cela il faut recourir aux grands recueils héraldiques ou aux armoriaux des diverses provinces. On trouvera cette bibliographie dans le dernier chapitre du volume cité plus haut de Gourdon de Genouillac [1].

II. — Les sceaux

La sigillographie. — Les services qu'est appelée à rendre aux sciences historiques l'étude des sceaux ou sigillographie, sont analogues à ceux du blason. Ils servent à compléter des noms, à combler des lacunes dans les listes de personnages, à préciser des dates, à définir la nature de certaines institutions locales, à mieux fixer les attributions d'institutions déjà connues. C'est une science entièrement fondée par les grands Bénédictins du XVII^e^ siècle. Elle est beaucoup plus récente que son objet. Les sceaux en effet se rencontrent dès les premiers stades du passé historique de l'humanité. On connaît des sceaux Assyriens, des cachets Phéniciens, Hébreux, Moabites, etc.

Les sceaux pouvaient être constitués par le chaton d'un anneau (σφραγίς) [2] ou par un cachet. Les mots latins *sigillum* et *bulla* désignent indifféremment l'un et l'autre.

Les premières collections de sceaux furent réunies au XVIII^e^ siècle. Actuellement la Monnaie, les Archives nationales en possèdent de très riches séries. La classification la plus utile historiquement est celle d'après les personnes et les institutions auxquelles les sceaux ont appartenu. Telle est la classification suivie aux Archives nationales. D'autres fois on a recours à une classification systématique et on groupe ensemble les sceaux à légendes, les sceaux à sujets, les sceaux à portraits et les sceaux héraldiques avec armoiries ou avec casques et cimiers. Cette classification rend assurément les recherches plus difficiles aux historiens de profession.

Dans cette très brève revue des éléments de la sigillographie, nous étudierons successivement les types, la forme, la matière, la couleur, l'attache et les légendes des sceaux.

[1] On trouvera également dans les dictionnaires encyclopédiques des renseignements sur les principes généraux du blason, accompagnés d'utiles figures.

[2] D'où le nom de *Sphragistique*, synonyme de sigillographie.

Les types. — Les types sont, dans le domaine des sceaux, ce que sont les effigies sur les monnaies. Mais on peut dire que ceux-là sont infiniment plus variés que celles-ci.

Sur les sceaux royaux nous rencontrons d'abord, comme type, sous les Mérovingiens, un personnage à mi-corps avec une tête abondamment chevelue. Sous les Carolingiens le type se perfectionne, prend un aspect moins grossier. Sous les Capétiens nous voyons apparaître le « type de majesté » : le roi sur son trône. Souvent à cette époque on utilise des intailles ou pierres gravées antiques pour en faire des sceaux royaux. Ainsi on voit un Bacchus transformé en Pépin et un Jupiter-Charlemagne. Les rois usaient de plusieurs sceaux : le grand sceau, le sceau ordonné qui servait en leur absence aux ministres, et le sceau secret, qui, plus petit, se rapproche de la forme primitive de l'anneau. Les reines, comme les princes, avaient aussi leur sceau ; généralement elles sont représentées debout sous un dais royal.

Les grands feudataires avaient quelquefois aussi, sur leurs sceaux, le type de majesté : ce fut le cas de Simon de Montfort et des comtes de Toulouse. Mais il faut voir là plutôt une exception et dans la majorité des cas ils avaient adopté le « type équestre ». Ils s'y montraient armés sur un cheval au galop. Plus tard ils figurèrent en même temps sur leur sceau les blasons dont ils étaient les suzerains.

Les types présentés par les sceaux des seigneurs étaient divers. Assez souvent c'était le type équestre ; mais il arrive que le cheval soit au trot et non pas au galop. Il arrive aussi que le seigneur soit présenté en armes et à pied. D'autres fois c'est le château féodal que reproduit le sceau. Mais fréquemment aussi, à partir de la fin du XIIe siècle, ils adoptent le type armorial dont l'aspect varie de siècle en siècle : au XIIIe siècle, l'écu est seul dans le champ ; au XIVe, il s'entoure d'un cadre de rosaces, de trilobes ou de quadrilobes, et au XVe, on y joint les supports et le cimier.

A côté des seigneurs, les bourgeois et même les paysans, dans certaines provinces, possédaient des sceaux personnels à l'occasion de fonctions administratives. Dans ce cas le type est constitué par un personnage à pied ou à cheval mais celui-ci au pas, ou par les objets les plus variés : des astres, des fruits, des gerbes, des arbres, etc. Cours et tribunaux possédaient naturellement chacun leur sceau. Les Parlements, celui de Paris en particulier, portaient sur leur sceau un écu aux armes de France timbré de la couronne royale avec des anges comme supports. Pour les affaires des Juifs, les tribunaux possédaient un sceau spécial. De même pour les grandes foires de Champagne, de Bretagne et pour le Lendit. Les Cours provinciales prenaient les armoiries locales. Celles-ci se combinaient avec les fleurs de lis sur les sceaux des bailliages et sénéchaussées, des prévôtés et des vigueries. Les notaires et tabellions usaient également de sceaux. D'ailleurs il faut bien se souvenir que, dans tous les offices, en plus du sceau administratif, le titulaire possédait généralement un sceau personnel.

Chaque corporation possédait également le sien. Souvent on y apercevait des armes parlantes : un rasoir, un pain, une hache, une fourrure, un fer à cheval ; d'autrefois le saint choisi comme patron par la corporation, comme S. Eloi sur les sceaux des orfèvres. Les confréries possédaient souvent aussi leur sceau : c'était le cas de la Basoche. Enfin les villes ne pouvaient en être dépourvues. Elles adoptaient, dans le plus grand nombre de cas, un type monumental, reproduisant l'un des principaux édifices dont elles s'enorgueillissaient. Quelquefois elles avaient recours au type hagiographique : S. Eloi figurait sur le sceau de Dunkerque. Les ports généralement usaient du type naval, dans le genre des armoiries de Paris. Dans bien des cas, les petites villes avaient adopté comme sceau les armes du seigneur qui leur avait concédé leur charte d'affranchissement.

Nous insisterons un peu plus sur la sigillographie ecclésiastique.

Commençons par les papes. Ils usèrent, comme cachets, de la Bulle et de l'Anneau. La bulle est une sorte de médaillon de métal, de plomb généralement, quelquefois d'étain, de bronze, d'argent ou même d'or, percé de part en part d'une ouverture par laquelle passent les attaches et aplati avec une pince portant une double empreinte en creux. C'était assez exactement l'analogue des plombs actuels employés par la douane ou par certains expéditeurs pour fermer les colis. Les bulles d'or étaient très rarement d'or massif ; le plus souvent une simple feuille d'or enveloppait le gâteau de cire ou de plâtre dans lequel étaient engagées les attaches. Dès l'antiquité on scellait ainsi en plomb. La plus ancienne bulle dont on possède le dessin est du pape Agapet (535-536), et la plus ancienne dont l'original ait été conservé est du pape Deusdedit (615-618). A partir de cette date on possède d'assez nombreux originaux mais détachés des documents à cause de la fragilité du papyrus (employé jusqu'au XIe siècle). Ce n'est qu'à partir du IXe qu'on commence à les trouver avec leurs attaches. A cette époque elles sont petites et vont en grandissant. Leurs deux empreintes sont ainsi disposées :

† †
BONI ╳ PA
FATI ╳ PÆ
† †

C'est seulement à partir de Benoît III (855) qu'elles portent un type. Le revers reste le même ; mais au droit, le nom du pape est placé autour d'une croix, d'une étoile, etc. Sous Léon IX, le fleuron central est remplacé par le numéro du pape dans sa série. Sous Victor II (1054-1057), apparaît au droit S. Pierre recevant les clefs ; le revers porte le nom du pape. Quelquefois, dans les années suivantes, les têtes des deux apôtres commencent à remplacer S. Pierre. Enfin sous Pascal II (1099-1114) la forme des bulles est définitivement

fixée. Au droit figurent les têtes de S. Pierre et de S. Paul séparées par une croix et entourées d'un grenetis. Le nombre de ces points et celui des cheveux et des poils de barbe de S. Pierre servait à vérifier l'authenticité des bulles [1]. Le droit porte l'inscription SPASPE (S. Paulus, S. Petrus). Au revers on lit le nom du pape avec son titre et son chiffre :

CELE
STINVS
P͡P. III.

A la Renaissance on apporta quelques légères modifications à ces détails. Mais Pie VII reprit le type traditionnel. Léon XIII s'est contenté de réserver les bulles de plomb à l'établissement, la provision ou la suppression des évêchés. — La roue, *Rota,* assez voisine, apparaît d'abord sous Léon IX. Elle se compose de deux circonférences concentriques tracées au-dessous et à gauche de la teneur d'un acte. Entre les deux circonférences est inscrite une devise et dans la circonférence intérieure, qu'une croix divise en quatre parties, on trouve la disposition ci-dessous :

S͡CS PETRVS	S͡CS PAVLVS
PASCH P͡P	ALIS II

Les papes ne furent pas seuls à employer les bulles, loin de là. Charlemagne, Louis le Pieux, Charles le Chauve, François I^er^ et Henri VIII et d'autres encore en usèrent. On connaît la *Bulle d'or* de 1356, par exemple. Plusieurs conciles, des cardinaux etc., firent de même. Au moyen âge l'usage des plombs se répandit même partout où le climat s'opposait à l'emploi de la cire. Mais le plomb avait aussi ses inconvénients : il s'altère à l'air et se transforme en céruse. Inutile d'ajouter qu'avec une matière aussi malléable et des inscriptions si faciles à contrefaire, les faux ont pullulé.

L'anneau (« l'anneau du pêcheur ») était le sceau employé pour les brefs. Il était de cire rouge et représentait S. Pierre dans sa barque en train de jeter les filets, avec une légende comme celle-ci : VRBANVS. PP. VIII. Ce cachet figurait parfois au début ou à la fin de l'acte, mais toujours au dos ou sur la bandelette qui le fermait, de façon à cacheter le document. Comme il fallait le briser pour ouvrir, les sceaux de ce genre sont très rares.

Tels sont les sceaux pontificaux. Les cardinaux avaient les leurs aussi bien que les autres dignitaires de l'Eglise. A partir du XIV^e^ siècle, ces sceaux devinrent de plus en plus luxueusement ornés. Les cardinaux adoptèrent un personnage représenté dans une niche ogivale; les conciles, les archevêques et évêques plus généralement le type de majesté, portant la crosse et bénissant. L'un des plus anciens de ces sceaux est celui de Roricon, évêque de Laon (961). Les Universités possédaient également une chancellerie bien fournie, avec sceaux du recteur, de chaque faculté, de chaque nation, de chaque collège, sans compter les sceaux individuels des dignitaires. Dans le clergé régulier, les abbés usent, au XIV^e^ siècle, d'un sceau qui les représente assis, tête nue, avec livre et crosse; plus tard, ils sont debout et bénissant. Les divers officiers des monastères ainsi que les divers Ordres possédaient naturellement des sceaux spéciaux, de même pour les hôpitaux et maladreries. Ainsi sur le sceau des Hospitaliers on voyait le grand-maître à genoux devant une croix placée sur le crâne d'Adam entre les lettres A et Ω; sur celui du Mont-Saint-Bernard, on apercevait S. Bernard de Menton tenant le diable enchaîné par le cou.

Forme, matière et couleur. — Les sceaux sont de forme ronde dans les actes royaux, presque toujours ovale ou ogivale dans les actes ecclésiastiques du XIII^e^ au XVI^e^ siècle. D'autres formes ne se rencontrent guère qu'en Allemagne. Leurs dimensions sont très variables. Très petits sous les Mérovingiens, ils vont croissant sans cesse jusqu'à atteindre parfois et même dépasser 10 centimètres au XIV^e^ siècle. Un sceau de la reine Anne d'Angleterre mesure jusqu'à 177 millimètres !

Quand nous parlons de sceaux il s'agit généralement de l'empreinte et non du cachet (matrice) qui l'a produite. Cette empreinte était dans l'antiquité apposée sur des plombs et, jusqu'au XIV^e^ siècle, ce fut aussi la seule matière employée par la chancellerie pontificale. Dans l'usage courant du moyen âge, la matière employée était la cire généralement mélangée de poix blanche, de graisse, d'huile de lin, de térébenthine dans des proportions très diverses. A partir du XI^e^ siècle, on vernit cette cire : ce qui la rend très dure. Vers le milieu du XVI^e^ siècle, les marchands hollandais rapportèrent de l'Inde la recette de la cire à cacheter, appelée alors cire d'Espagne. Le plus ancien document connu où on l'ait employée date de 1553. On usa aussi pour les seings privés de simples pains à cacheter que l'on recouvrait d'une feuille de papier destinée à recevoir l'empreinte. Le plus ancien exemple de cet usage date de 1571.

La couleur de la cire employée pour les sceaux était en France toujours blanche jusqu'au XII^e^ siècle. Vers le milieu du XIII^e^ siècle, cette couleur fut réservée, dans la chancellerie de France, aux actes à effet temporaire. Les empereurs et patriarches de Byzance avaient adopté la cire verte; elle ne fut connue en Occident qu'au XII^e^ siècle et la chancellerie royale la réserva aux actes à effet perpétuel. La cire rouge avait été employée dans l'empire d'Orient comme la verte, et comme elle, elle apparaît en France au XII^e^ siècle. D'abord d'un rouge vineux, elle devient vermeille au XIV^e^ siècle. La chancellerie royale en use dans les administrations financière et militaire et en outre dans tous les actes relatifs à la Provence, au Dauphiné et aux

[1] De là l'une des interprétations les plus vraisemblables du fameux proverbe : « *Pro puncto caruit Martinus asello,* Faute d'un point Martin perdit son âne, » qu'on explique parfois par l'anecdote d'une inscription mal ponctuée au dessus de la porte : PORTA PATENS ESTO NULLI CLAVDARIS HONESTO. Il semble préférable d'admettre qu'il s'agissait en réalité de l'abbaye d'Asnières obtenue par une fausse bulle que fit reconnaître le grenetis.

provinces non encore réunies au domaine royal. C'est la plupart du temps la cire rouge qui est employée dans les actes ecclésiastiques depuis le xiv[e] siècle. Les laïques, aux xiv[e] et xv[e] siècles, emploient généralement une cire jaunâtre et, après le xv[e] siècle, quelquefois une cire bleue. La chancellerie royale réserve cette cire jaune aux interprétations d'actes antérieurs. La cire noire était d'un emploi exceptionnel. On s'en servait dans les ordres Teutonique et Hospitalier. Il arriva dans certains cas que l'on usa pour les sceaux de deux couleurs combinées.

Légendes. Attaches. Cachets. — Comme dans les monnaies, les légendes des sceaux étaient généralement disposées au pourtour. Mais les chancelleries byzantines les plaçaient sur plusieurs lignes horizontales et c'est l'usage qui a survécu dans les Bulles. Rarement cette légende du pourtour est sur deux lignes, comme c'était le cas pour les ducs de Bourgogne. Elles commencent en général par une croix grecque. Les caractères employés étaient jusqu'au milieu du xiii[e] siècle les majuscules capitales ; de Philippe le Hardi jusqu'au milieu du xiv[e], ce furent les majuscules gothiques ; de là au milieu du xvi[e], les minuscules gothiques ; à la Renaissance et depuis, les capitales. On signale, dans les lettres des légendes, de fréquentes fautes de gravure et l'emploi d'abrévations tout à fait particulières.

Les sceaux de cire furent très longtemps plaqués sur le papyrus ou le parchemin. On ramollissait la cire dans l'eau chaude puis on l'appliquait sur une fente pour qu'elle passât de l'autre côté. Pour augmenter la résistance on introduisait assez souvent dans cette cire des brins de paille, des fils ou des poils. Par contre les sceaux métalliques étaient toujours pendants, et cet usage passa aux sceaux de cire vers le début du xi[e] siècle. Le sceau fut alors suspendu au bas ou par côté de l'acte au moyen de cuir, de chanvre, de soie ou d'une queue de parchemin coupée dans la partie inférieure de l'acte et parfois passée dans une incision de la feuille. A partir du xii[e] siècle, on prit l'habitude d'enfermer les actes dans des enveloppes : sachets de toile, de parchemin, de cuir bouilli. Au xiv[e] siècle on préféra les boîtes, en bois, ivoire ou fer blanc, et celles-ci furent d'un usage général aux xvii[e] et xviii[e] siècles. Comme on brisait fatalement les sceaux en ouvrant la boîte, on comprend leur rareté relative.

Pour produire les empreintes, on usait de matrices variées. Pour les bulles, c'étaient des coins analogues à ceux des monnaies ; pour les anneaux, c'était un chaton gravé ; enfin on avait des cachets un peu analogues à nos cachets modernes. D'abord très courts, ils ne reçurent une poignée qu'au xiii[e] siècle. Souvent on les détruisait après la mort de leur possesseur ; quelquefois on les déposait dans son tombeau. Il nous en est parvenu néanmoins un certain nombre [1].

[1] Dans l'ancien droit, c'était le sceau qui donnait aux actes un caractère public. La légalisation de ceux-ci remonte au xiii[e] siècle.

III. — Estampage et surmoulage

Dans une inscription, aussi bien que pour une gravure en creux ou en relief, l'importance de la forme des lettres, des lignes, de la disposition générale ou particulière, des détails, des gaucheries ou des procédés du graveur, est telle qu'une reproduction qui n'en offrirait pas l'exacte et rigoureuse correspondance serait sans valeur. La photographie sans doute est le procédé le plus commode et le meilleur pour la reproduction des ornements ou sculptures. Mais, à la demande de plusieurs lecteurs, nous croyons utile de donner quelques détails complémentaires sur d'autres méthodes, très employées comme la photographie, et qui aujourd'hui même peuvent dans certains cas être utilement appelées à la compléter ou à la suppléer. Il s'agit de l'estampage et du surmoulage (procédé Lottin de Laval).

Pour l'*estampage* on procède comme il suit. Une inscription étant donnée, un dessin en creux ou en relief, etc., le premier soin sera naturellement de la nettoyer autant qu'on le pourra sans l'endommager en rien. Les mousses, les lichens, les algues vertes qui y auront élu domicile, la terre, la boue, la poussière qui s'y seront attachées, seront soigneusement enlevés à l'aide d'une brosse. On procèdera avec lenteur et précaution et l'on n'emploiera un peu d'eau sur la brosse que dans le cas où la nature de la roche et celle du dessin le permettront.

Sur l'inscription bien propre, on étendra alors une feuille de papier buvard, choisie de la dimension voulue, puis on passera sur elle une éponge humide pour la rendre bien malléable. A ce moment, à l'aide d'une brosse douce, on tapotera légèrement la feuille pour la faire pénétrer parfaitement dans tous les détails et dans toutes les parties du modèle, sans s'inquiéter des légères déchirures qui pourront se produire. La feuille doit rester rigoureusement en place pendant la série des opérations suivantes. Si donc on n'a aucun moyen de l'y fixer, il faudra recourir aux bons offices d'un aide. Celui-ci enduira aussitôt de colle d'amidon ou de farine (10 parties de farine, 1 d'alun, délayées dans de l'eau et cuites) une autre feuille de buvard, l'appliquera sur la première, la tapotera à la brosse pour qu'à son tour elle prenne exactement l'empreinte de celle-ci et pénètre dans toutes les anfractuosités. Sur cette seconde feuille, et en procédant toujours de même, on en posera une troisième, une quatrième et, s'il le faut, une cinquième. On laissera sécher en place environ une heure, puis quand la solidité sera suffisante et proportionnée à la surface recouverte, on étendra le tout sur une surface plane (sol, plancher, etc.), où s'achèvera la dessication. L'estampage donne des reproductions d'une exactitude remarquable. Si le modèle offrait une couleur particulière, il sera facile de la donner à la reproduction une fois sèche, soit au pastel, soit à l'aquarelle.

Mais il arrive aussi que les épaisseurs de buvard

nécessaires à la solidité ont oblitéré les détails et n'offrent qu'un ensemble confus. Il n'y a pas à s'inquiéter, car un *surmoulage* du dessin obtenu rendra au document toute sa fidélité. Le procédé est celui-ci. Tout d'abord il est nécessaire de renforcer l'estampage. Quand donc il est parfaitement sec, c'est-à-dire au bout de huit ou dix jours, on applique sur sa face en creux une couche de plâtre gâché clair (1 centimètre d'épaisseur environ) et on laisse sécher lentement. Puis on pose sur une table l'estampage renforcé, le plâtre *en dessous,* on l'encadre de planchettes formant cadre et d'une largeur de 4 à 5 centimètres. On les attache par leurs angles de façon à obtenir une cuvette de moulage dont les côtés sont formés par les planchettes, et le fond par l'estampage. Du bout d'un pinceau on enduit tout l'intérieur de cette augette à l'huile d'olive : il faut viser à bien imprégner le moule sans ramollir le papier buvard. Aussitôt on verse rapidement du plâtre gâché très clair et on s'assure qu'il pénètre dans les moindres recoins en y passant un pinceau doux. La quantité de plâtre versé varie avec la surface de l'estampage et la résistance que l'on veut donner au moulage. Quand le plâtre est suffisamment pris, mais avant qu'il soit devenu trop dur, on retire le moulage du moule. Le surmoulage obtenu peut être colorié, comme nous l'avons dit pour l'estampage simple.

Ces procédés peuvent naturellement rendre des services pour bien des cas étrangers à l'épigraphie, par exemple, sans sortir du domaine des sciences historiques, pour reproduire un blason, pour conserver un dessin sur pierre de l'époque préhistorique, etc.

Mais il peut arriver que l'on manque d'eau pour prendre un estampage, ou encore que le vent trop violent rende l'opération impraticable. Dans ce cas, on emploiera un *procédé à sec.* Après avoir nettoyé la pierre avec la brosse, on applique une feuille de papier que l'on fixe fortement par les quatre coins, puis on la frotte avec un tampon enduit de mine de plomb. Les lettres de l'inscription paraîtront en blanc sur fond noir. Plus la pierre sera lisse, plus ce second procédé donnera des résultats satisfaisants. Mais sur une pierre rugueuse et pour une inscription endommagée, l'estampage par la voie humide est bien préférable.

Un bon estampage, quel que soit le procédé auquel il est dû, est préférable, pour une inscription ordinaire dépourvue de motifs ornementaux, non seulement à n'importe quelle copie dessinée à la main, mais même à une simple photographie. Les feuilles d'estampage peuvent d'ailleurs se conserver et se transporter facilement roulées dans un cylindre de carton, et, photographiées, elles donnent souvent un résultat meilleur que la photographie directe de la pierre.

LITURGIE

Q. — Fallait-il le 2 juillet, 4e dimanche après la Pentecôte et Fête de la Visitation, dire à la fin de la messe de la Visitation l'évangile du Dimanche? J'ai sous les yeux plusieurs Ordos de diocèses divers; les uns disent oui, les autres non. Ces derniers sont le plus petit nombre.

R. — Résumons d'abord les règles tant nouvelles que traditionnelles qui doivent diriger le célébrant dans la récitation du dernier évangile à la fin de la messe.

Toutes les fois que l'on fait mémoire d'un Dimanche, d'une Férie majeure ou d'une Vigile, à la messe qui se dit le jour de leur incidence, on remplace aujourd'hui comme par le passé l'évangile *In principio* par celui de l'office commémoré. Si cependant l'évangile de l'office commémoré commençait par les mêmes paroles que l'évangile de la messe du jour, v. g. l'évangile du 1er Dimanche dans l'Octave de l'Epiphanie et celui de la Sainte Famille, qui a l'office ce même jour *ratione præstantiæ,* on gardera l'évangile *In principio* cette fois, et l'on ne dira pas le dernier évangile du Dimanche, qui est identique avec celui de la Sainte Famille, *ne bis in idem.* De même si le mercredi des Quatre-Temps de l'Avent se rencontrait avec un jour *infra Oct.* de l'Immaculée-Conception, ayant tous deux l'évangile *Missus est,* la messe des Quatre-Temps ne prendra pas d'autre évangile que *In principio* à la fin, en raison de son identité avec le premier. Mais si d'aventure la Vigile de S. Thomas se rencontrait ce même mercredi des Quatre-Temps et qu'on dise ce même jour la messe de la fête *Exspectatio partus* ayant même évangile que celui du mercredi, on n'en remplacera pas moins le dernier évangile : car la férie majeure et la vigile ont le même droit, et si la raison d'identité empêche de prendre l'évangile *Missus est,* celui de la vigile est encore là pour remplacer *In principio.* (S. R. C., 5 fév. 1895, n. 3844, ad IX).

Outre ces principes que rappelle la nouvelle rubrique, Tit. IX, celle-ci en ajoute d'autres : elle cite en particulier dans le même sens l'évangile du jour octave de l'Epiphanie et des *Infra Octavam privilegiatam* de 1er ordre, et qui plus est, l'évangile *strictement propre* de tout office qui n'ayant que mémoire à la messe plus noble du jour, doit remplacer régulièrement l'évangile *in fine.* Rome d'ailleurs, voulant fixer la jurisprudence à ce sujet, a déclaré tout dernièrement qu'on suivrait cette règle à la messe du jour où l'on ferait mémoire des mystères, Fêtes ou Personnes : savoir, de Notre-Seigneur, à l'exception de la Dédicace; — de la Sainte Vierge, hormis l'Assomption; — des SS. Anges et Archanges; — de S. Jean-Baptiste et de S. Joseph; — des 12 Apôtres. Enfin, dans les mêmes conditions, on dira, au lieu de l'évangile *In principio* à la fin de la messe, l'évangile *strictement propre* des SS. Innocents, sainte Marie-Madeleine, sainte Marthe, de la Commémoraison

de tous les Souverains Pontifes, et des messes votives concernant les Mystères du Seigneur, de la Sainte Vierge, de S. Joseph, des Apôtres Pierre et Paul, et de tous les Apôtres, qui se trouvent groupées *primo loco* à la fin du Missel typique. (S. R. C., 29 avril 1922).

Appliquant donc ces principes, le dimanche 2 juillet, à la messe de la Visitation, vous deviez dire comme dernier évangile celui du dimanche; et l'année prochaine, vous remplacerez *In principio* par celui du dimanche occurrent le 24 juin, le 1er juillet, le 7 octobre et le 18 novembre.

Mais que faire d'un dimanche empêché d'avoir à son incidence son office célébré comme à l'ordinaire, par suite de l'office occurrent plus noble? Si dans la semaine il y a une férie, une vigile ou un simple, ou à défaut de cet office, un jour d'octave commune ou même privilégiée, comme l'octave de l'Epiphanie, — comme c'est le cas cette année pour le 1er dim. après l'Epiphanie empêché par la Sainte Famille, — alors la messe du Dimanche se reprend ce jour-là, et la messe *conventuelle* est celle du Dimanche empêché, sans *Gloria* ni *Credo,* avec l'oraison du Dimanche, puis les mémoires éventuelles qui peuvent se rencontrer à l'office du jour; mais s'il s'agit des *messes privées,* on les dit *ad libitum,* ou du dimanche comme la messe conventuelle, ou du jour avec 2e oraison du dimanche empêché et l'évangile *In principio* à la fin de la messe. (Nouv. Rubr., Tit. I, n. 6).

Q. — Quand le célébrant ne donne la communion qu'à son servant et consacre pour cela une petite hostie, il doit, selon la rubrique, faire la génuflexion avant de mettre la petite hostie sur la patène, une seconde génuflexion avant de se retourner pour dire le *Misereatur,* enfin une troisième avant de prendre la patène de la main gauche, puis se tournant vers le communiant, il dit : *Ecce Agnus Dei etc.*

Un confrère qui éprouve quelque difficulté à faire la génuflexion, fait remarquer que son servant récite le *Confiteor* pendant qu'il purifie la patène et prend le Précieux Sang, de sorte qu'il est obligé de faire deux génuflexions presque immédiatement l'une après l'autre. Il se demande s'il ne pourrait pas supprimer l'une des deux, et laquelle?

R. — Le célébrant ne doit point toucher à la sainte hostie et la déplacer à l'autel, sans que son action ne soit précédée d'une génuflexion, et s'il veut mettre la sainte parcelle sur la patène avant de dire le *Misereatur* et *Indulgentiam* pour la communion de son servant, en vérité il est tenu *in casu* à faire une première génuflexion avant de déplacer l'hostie, et une seconde avant de se retourner pour réciter le *Misereatur* sur le communiant. Mais celui-ci étant seul, et l'hostie à portée du célébrant sur l'autel, il importe peu d'y toucher avant *Misereatur* ou après. On peut donc commencer par cette prière précédée de la génuflexion, puis le célébrant se retournant vers l'autel génuflecte à nouveau, prend aussitôt l'hostie qu'il tient au-dessus de la patène, et sans autre génuflexion il dit la face tournée vers le servant : *Ecce Agnus Dei etc.* En agissant ainsi, ce prêtre infirme est quelque peu *extra Rubricam,* mais non *contra,* puisque le respect et l'adoration dus au Saint-Sacrement n'ont pas à en souffrir, et qu'il est assez indifférent, pour cette communion isolée, que la sainte parcelle soit placée un peu plus tôt ou un peu plus tard sur la patène.

Q. — Cette année, le jour de Pâques, un curé de grande ville a fait dans la matinée un enterrement solennel, avec la même pompe extérieure (catafalque, tentures, etc.) que si c'était un jour quelconque de l'année. Il a même chanté la messe de *Requiem* et retardé pour cela la procession et la messe paroissiale. Les fidèles ont été surpris et les ecclésiastiques scandalisés; les mauvaises langues...

Quelle faute a commise ledit curé? Suivant le droit canon actuel, n'est-il pas passible de quelque peine ecclésiastique?

R. — Nous sommes vraiment stupéfait de la messe de *Requiem* qu'on s'est permis de chanter *corpore præsente,* le jour de Pâques, à l'occasion d'un enterrement, où s'étalait toute la pompe et les tentures spéciales au grand deuil. Le Rituel dit bien qu'on peut célébrer la messe propre des Morts, même un jour de fête, *corpore præsente,* mais c'est à condition que « la messe conventuelle et les offices divins n'aient pas à en souffrir et ne soient pas empêchés, ou que la grande célébrité du jour ne s'y oppose pas, *magnaque diei celebritas non obstet.* » (Tit. VI, ch. I, n. 5). Or Pâques est la fête la plus grande de l'année, *solemnitas solemnitatum,* au dire du Martyrologe Romain, et il n'y a pas de doute que l'exception posée dans le Rituel et interdisant la messe de *Requiem* concerne cette festivité. Cavalieri l'enseigne positivement : « ob solemnitatem maximam missa de Requiem manet inhibita » (tom. III, decr. 127, n. 1), et Gavantus, Guyet et de Herdt soutiennent la même doctrine.

Enfin S. Liguori avec le commun des auteurs dit que si la couleur noire des ornements ne constitue point *per se* un précepte grave, elle peut *per accidens* devenir l'occasion d'une faute grave, « ut si cum scandalo in magna festivitate niger color adhibeatur, puta si in die Paschatis. » (Lib. VI, n. 378, ad 5).

Q. — 1° Un enterrement a lieu avec une messe basse, un jour de fête double; est-il permis de dire la messe de *Requiem?* Il ne s'agit pas de pauvres, mais de personnes voulant faire une niche à leur curé; ou bien l'on manque de chantre.

2° De même, un mariage a lieu à une messe basse, un jour de fête double; doit-on dire la messe de mariage ou la messe du saint?

3° Le lendemain de la fête patronale tombe dans l'octave de l'Ascension. Peut-on chanter la messe de *Requiem?* En 1920, notre Ordo (les fautes y sont nombreuses) disait oui; aujourd'hui il dit non. *Cur?*

R. — Ad I. Aux enterrements qui se font un jour de fête double, la messe des funérailles n'est autorisée par la rubrique que si elle est chantée, à moins qu'il ne s'agisse de pauvres, dont la famille

ne peut subvenir aux frais d'une messe chantée. C'est le seul cas où la messe basse de *Requiem* est permise comme messe des obsèques un jour de fête double (S. R. C., 9 mai 1899, n. 4024); et pour qu'on puisse le même jour et dans la même église où le corps est physiquement ou au moins moralement présent, célébrer pour le défunt autant de messes basses de *Requiem* que l'on voudra, c'est toujours à condition que la messe des funérailles soit chantée. (S. R. C., 19 mai 1896, n. 3903).

Ad II. D'après les décrets généraux du 28 fév. 1818, n. 2582, et 30 juin 1896, n. 3922, § VI, vu également le Rituel, Tit. VII, ch. 2, n. 4, et la rubrique qui se lit au Missel en tête de la messe propre *pro Sponso et Sponsa,* cette messe est une votive privée tout à fait à part. Qu'elle soit chantée ou non, les jours où l'on ne peut la dire sont les dimanches, les fêtes de précepte, les fêtes de 1re et de 2e cl., et le jour de la Commémoraison de tous les fidèles défunts, ainsi que le temps férié qui exclut la bénédiction solennelle des noces depuis le 1er Dimanche de l'Avent au jour de Noël inclusivement, et depuis le mercredi des Cendres au Dimanche de Pâques inclusivement. Tous les autres jours, même ceux qui ont une fête, soit mineure, soit majeure, l'admettent; et si l'Ordinaire pour un juste motif a permis de donner la bénédiction solennelle aux mariés en dispensant du temps prohibé, la messe *pro sponsis* peut se célébrer également, à la réserve des octaves privilégiées de 1er et de 2e ordre, des seules féries privilégiées des Cendres et des trois premiers jours de la Semaine sainte, et des vigiles de Noël, de l'Epiphanie et de la Pentecôte. (S. R. C., 14 juin 1918).

Ad III. Un curé ne peut plus aujourd'hui chanter une messe de *Requiem* le lendemain de la fête patronale pour les défunts du pays, si ce jour-là tombe dans une octave privilégiée de 3e ordre, comme c'est le cas pour l'octave de l'Ascension. Rome a résolu la difficulté d'une manière générale par le décret du 23 fév. 1884, n. 3605, ad VI.

Q. — Pour le lendemain du jour Octave de l'Ascension, vendredi 2 juin, notre Ordo porte ceci : « Missa diei celebratur loco Missæ privilegiatæ SS. Cordis Jesu pro re gravi, cum iisdem quidem privilegiis (S. R. C., 8 julii 1921), » et, permettant la messe privée de *Requiem,* il défend les votives ordinaires.

Si je consulte l'Ordo romain pour ce même jour vendredi 2 juin, je vois qu'il permet la messe votive du Sacré-Cœur, les messes votives ordinaires et les messes de *Requiem.*

Lequel des deux a raison ?

R. — Votre Ordo, en marquant le lendemain de l'Octave de l'Ascension, 1er vendredi du mois, pour honorer le Sacré-Cœur, la messe du dimanche *infra Octavam Ascensionis* au lieu et place de la messe votive propre du Sacré-Cœur, s'est bien conformé au décret du 8 juillet 1921, et l'on ne peut dire une messe votive du Seigneur quand celle du jour se rapporte également à Lui, sans avoir pour objet le même mystère. *(Ephem. Liturg.,* 1921, p. 149). Ensuite, il a bien fait de permettre les messes privées de *Requiem* ce jour-là. Mais pour suivre jusqu'au bout les nouvelles rubriques, Tit. II, n. 1, *De Missis votivis,* il ne devait pas défendre les votives ordinaires.

Si l'Ordo romain a permis en ce même jour la messe votive du Sacré-Cœur, c'est que sa rédaction est antérieure au décret de juillet 1921, ou que cette décision a échappé à la vigilance des rédacteurs.

Q. — Le sous-diacre chante l'épître *contra altare* (p. 224). Soit. Mais quand il y a un ambon tourné vers le peuple, ne pensez-vous pas que le sous-diacre doit chanter aussi l'épître tourné vers le peuple, comme cela se faisait primitivement ?

R. — L'usage de l'ambon où le sous-diacre aurait à se rendre comme autrefois pour chanter l'épître tourné vers le peuple, n'est plus chez nous qu'un souvenir à jamais disparu ; il n'y a pas trace d'ambon aujourd'hui dans nos églises. Si cependant quelque part une église faisait exception et possédait un ambon, il ne lui serait pas interdit de continuer à s'en servir comme précédemment pour le chant de l'épître. C'est ce qu'a répondu Rome le 16 mars 1591, n. 9, ad 1 : « Consuetudo cantandi Epistolam in Choro in pulpito si adhuc in ecclesia *Oscen.* servatur, tollenda non est, retinenda cum sit antiqua. » De même pour l'évangile : S. R. C., 17 nov. 1592, n. 19, ad 2.

Q. — 1° Le Pontifical prescrit la toile cirée le jour de la consécration des autels fixes, pour éviter que les nappes d'autel soient tachées par les résidus des saintes huiles employées à cette consécration. Mais cette toile cirée doit-elle continuer à rester sur l'autel fixe, ou bien peut-on la supprimer quand, après un nettoyage minutieux de la pierre sacrée, on a la certitude morale que les nappes ne seront pas tachées ?

2° Puisque la raison d'être de cette toile cirée consiste uniquement à préserver les nappes d'autel, ne pourrait-on s'épargner cette dépense et remplacer la toile cirée par une simple toile épaisse que l'on purifierait ensuite avec soin avant de s'en servir de nouveau ?

R. — La toile cirée n'est employée qu'à l'occasion des consécrations d'autel, et on peut l'enlever une fois qu'il n'y a plus à craindre que les linges soient tachés par suite des saintes huiles répandues sur l'autel à sa consécration. Elle ne fait point partie des nappes liturgiques imposées pour la célébration, et malgré la note insérée dans l'*Ami* de 1909, p. 960, nous croyons qu'on peut sans faute remplacer la toile cirée, employée uniquement pour préserver les nappes comme ci-dessus, par une simple toile épaisse qu'on purifiera, le danger passé.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 9 augusti 1922.

EUG. LINDECKER, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

CAFÉ D'HAÏTI

3 fr. 75 le kilo

Louis AUGUSTIN, 20, rue St-François, BORDEAUX

Correspondant de Maisons Religieuses

AVIS IMPORTANT Les lecteurs de l'*Ami du Clergé* habitant l'Auvergne, le Languedoc ou régions limitrophes auront intérêt à nous soumettre, lors de notre passage à la fin du mois, les **livres** ou leur **bibliothèque** dont ils désireraient se défaire.
Librairie CHAMBEAU, 40, rue Bonaparte, PARIS

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

— **Georges JANIN**, près St-Pierre, à **NANCY** —
La plus ancienne et la plus importante **Maison de la Région de l'Est.** — *Représentant, projets et devis sur demande.*

IMPORTANTE NOUVEAUTÉ

GILTO'RASOIR -- COUPE-CHEVEUX DE SURETÉ

EVITE LE COIFFEUR Envoi *franco* contre 13 fr. 75

Envoyez votre adresse affranchie à 0.05 à M. J. BOUTIN, 138-140, Aven^e^ Michelet, St-OUEN (Seine), vous recevrez intéressante notice

ASTHME

REMÈDE EFFICACE ESPIC
Cigarettes ou Poudre
T^tes^ Ph^ies^ - Signature J. ESPIC sur chaque cigarette

EUCHROMINE (Déposée)

Peinture à l'eau silicatée en poudre, applicable directement sur tous les matériaux (pierre, brique, plâtre, bois, etc.), à l'intérieur et à l'extérieur. **Économique, solide et lavable**, 25 nuances. 9, rue du Congo, PANTIN (Seine).

PHARMACIE DE ROME

La mieux approvisionnée et la moins chère de Paris

LIVRAISONS -:- EXPÉDITIONS

TOUTES
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
françaises et étrangères

AMPOULES - CACHETS - COMPRIMÉS
SIROPS - PASTILLES - PILULES, ETC.

PARFUMERIE - SAVONS - PRODUITS DE BEAUTÉ

HUILES de FOIE de MORUE

BANDAGES
BAS A VARICES - CEINTURES
ORTHOPÉDIE
ARTICLES D'HYGIÈNE

LUNETTERIE

LABORATOIRES D'ANALYSES
Médicales et Alimentaires

NOTICES & BROCHURES gratis sur demande

Téléphone : WAGRAM 85-19, 62-29, 63-79

A. BAILLY, 15, Rue de Rome, PARIS

Eau de GIBBS

COMPLÉMENT NATUREL DU SAVON DENTIFRICE GIBBS

POUR LES SOINS DE LA BOUCHE

FLACONS TOUTES DIMENSIONS
LE LITRE (BOUCHÉ LIÈGE) - 35^F^